

PERSPECTIVES TUNISIENNES

Groupe d'études et d'Action Socialiste Tunisien

Prix : 1,50 F 150 ml

Pour toute correspondance : La vieille taupe, pour « Perspectives » Librairie 1, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris (5°)

SOMMAIRE

- Troisième grève de la faim des détenus politiques (du 10 au 18 avril 1969) : La lutte se poursuit sur tous les fronts ... 2
■ Non ! pas de lettre à Bourguiba ... 8
■ La campagne de solidarité avec nos camarades détenus : ses objectifs ... 10
■ La répression administrative : Les camps de travaux forcés d'El-Houareb et de Saouaf ... 12
■ Notre nouvelle rubrique : « Information - Formation - Solidarité » Dossier : la répression en Iran depuis 1953. 14
■ Vietnam : la formation du G.R.P. : une nouvelle victoire pour tout le peuple vietnamien ... 20
■ Apprenons le marxisme ... 23

TROISIEME GREVE DE LA FAIM DES DETENUS POLITIQUES

(du 10 au 18 avril 1969)

La lutte se poursuit sur tous les fronts :

- Contre la dictature de la bourgeoisie tunisienne
- Contre tout courant révisionniste, opportuniste ou petit-bourgeois dans le mouvement révolutionnaire
- Contre le défaitisme et la capitulation

Les emprisonnés, victimes de la répression du printemps 1968, ont mené du 10 au 18 avril 1969, une grève de la faim, la troisième depuis leur condamnation par la Cour de Sûreté de l'Etat en septembre 1968.

Cette action avait pour but de soutenir leurs revendications formulées le 21 septembre 1968 et rappelées le 14 octobre 1968 (1) et qui sont les suivantes :

1° Le rétablissement de leurs droits les plus élémentaires de détenus :

On sait, en effet, que jugés pour « délit » politique, ils n'ont même pas le statut des prisonniers de droit commun : ils ne peuvent avoir accès à la cantine de la prison où les détenus de droit commun peuvent se procurer un complément de nourriture pour pallier un régime alimentaire totalement insuffisant (2), ni recevoir de paniers de provisions de leur famille, ni de linge, ni de visites, ni échanger de la correspondance, même avec leurs parents, encore moins bénéficier de conditions matérielles et sanitaires correctes. Ils revendiquent ainsi :

- la possibilité de s'approvisionner à la cantine de la prison et de recevoir des paniers et des colis de provisions aussi souvent que leurs familles le peuvent ;
- le droit de recevoir des visites, la prolongation de leur durée et leur non limitation aux parents directs et à une seule personne par visite ;
- la possibilité de communiquer sans censure et la liberté de la correspondance, sans limitation du nombre des lettres ni de la fréquence de leur envoi ;
- la possibilité de bénéficier de conditions matérielles correctes ;
- la garantie de la prévention médicale, à savoir une visite médicale bi-mensuelle.

Ces droits élémentaires sont accordés à tout détenu — autre que politique — dans toutes les prisons de Tunisie.

2° Le droit de bénéficier du statut de détenus politiques, conformément à la nature politique de l'affaire dans laquelle ils ont été condamnés, à savoir :

- la possibilité de recevoir toutes les publications autorisées dans le pays : journaux, revues, livres, ainsi que les documents nécessaires à la poursuite de leurs études et de leurs travaux intellectuels ;

- la possibilité de disposer de poste de radio et de bénéficier des conditions nécessaires à la poursuite de leurs études (table, chaise, éclairage adéquat, étagères, etc.).

Rappel de la première grève de la faim du 15 au 21 octobre 1968 :

La première grève de la faim entreprise le 15 octobre 1968 par certains détenus pour appuyer ces mêmes revendications prit fin le 21 octobre 1968 :

« — comme réponse à la promesse qui leur avait été faite de satisfaire leurs revendications essentielles (amélioration de la nourriture, cantine, couffins de provisions, correspondance, visites) dans un proche avenir ;

« — que, ce faisant, ils ne renonçaient à aucun des droits revendiqués, y compris le statut politique qu'ils se proposaient de soulever de nouveau plus tard ;

« — qu'au cas où les satisfactions promises n'étaient pas accomplies au bout d'un délai raisonnable, ils reprendraient la lutte, si nécessaire avec les mêmes méthodes » (3).

Néanmoins, malgré les promesses d'amélioration du surveillant-chef de la prison civile de Tunis qui parlait au nom de l'administration, en fait, il ne devait y avoir par la suite qu'une légère augmentation des quantités de nourriture, quelques visites médicales et quelques médicaments.

Mais dès le mois de novembre 1968, les conditions de détention furent aggravées encore, et les camarades furent soumis à un régime de détention militaire :

- Ben Jennet fut renvoyé avec les forçats de droit commun ;
- les huit les plus lourdement condamnés furent mis deux par deux dans de petites cellules ;
- les vingt et un autres qui étaient réunis dans une cellule de 11 mètres de long, 5 mètres de large et 2 mètres de haut, furent répartis par groupes de sept et mis dans leur ancienne cellule désormais divisée en deux par un mur et dans une nouvelle cellule aménagée à la place des cachots.

La deuxième grève de la faim du 25 au 28 décembre 1968 :

Pour rappeler les revendications faites en vue d'obtenir leurs droits élémentaires de détenus et le statut politique, les détenus entreprirent une seconde grève de la faim d'avertissement à laquelle l'administration répondit par une diminution de la ration alimentaire quotidienne en guise de sanction.

(3) Cf. « Grève de la faim de nos camarades au bagné de Bordj-er-Roumi du 15 au 21 octobre 1968 », Perspectives n° 20, p. 11.

(1) Cf. « Lettre du bagné de Bordj-er-Roumi », Perspectives n° 20, p. 12.
 (2) Cf. Bulletin n° 1 du « Comité International pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie », qui indique le régime alimentaire à Bordj-er-Roumi : « Rien le matin ; vers 11 heures, les prisonniers recevaient un pain pour toute la journée et une gamelle de soupe de légumes dérisoire ; vers 16 h 30, une gamelle de soupe avec des pâtes ; deux fois par semaine, 25 grammes de viande de très mauvaise qualité ; aucun produit laitier ; aucun fruit. »

A la suite de ces deux grèves et après le discours de Bourguiba à l'Assemblée Nationale le 31 décembre 1968, l'administration faisait des propositions constantes et très appuyées aux détenus afin qu'ils signent une demande de grâce au Président de la République (rédigée préalablement par la police...). A cette signature étaient liées toutes sortes de promesses : amélioration des conditions de détention, visite des familles, droit de correspondance, libérations, etc.

Il devenait clair alors que l'affaiblissement physique, les conditions de détention inhumaines et la privation de tous les droits, même les plus élémentaires, pourtant accordés à tous les détenus de droit commun, dans toutes les prisons de Tunisie, étaient autant de moyens de chantage honteux utilisés pour affaiblir l'énergie morale des détenus et les amener à signer une demande de pardon qui serait un reniement de leurs opinions et de leur attitude politique et un désaveu de leurs camarades de détention.

Ces conditions très pénibles entraînaient rapidement pour les prisonniers politiques des troubles intestinaux, de la vue, des bouffissures dues à l'excès d'albumine, des maux de dents, etc. L'aggravation de l'état de santé de Mohamed Mahfoudh (condamné à 11 ans et demi de prison), qui est cardiaque, était telle que l'administration préféra l'envoyer à Tunis pour examen médical, le 31 janvier 1969.

Le 18 février 1969, il est rejoint par Noureddine Ben Khidr (condamné à 16 ans et demi de prison) qui vient subir un examen radiographique : Ben Khidr est un ancien tuberculeux opéré des poumons ; il souffre beaucoup des dents qu'on refuse de lui soigner.

Le 12 mars 1969, Ahmed Ben Othman, asthmatique, dut être transféré à la prison civile de Tunis pour être soigné lui aussi.

I. - La grève de la faim

du 10 au 18 avril 1969

Les détenus politiques (31 à Bordj-er-Roumi, plus 8 à la prison civile de Tunis) décidèrent d'engager une nouvelle action le 10 avril 1969 pour appuyer leurs revendications.

A) LA PREPARATION DE LA GREVE

Deux conceptions de la lutte.

1° Comme il s'avérait que la lutte devenait de plus en plus dure, l'administration ayant laissé entendre qu'il n'y aurait aucune amélioration des conditions de détention sans signature d'une lettre d'abjuration, il était prévisible que seule une action longue et décidée pourrait faire reculer le pouvoir et lui arracher des concessions importantes.

C'est ce qu'ont soutenu nos camarades, insistant sur le fait qu'une grève longue était plus « économique » qu'une série de grèves courtes qui épuiserait la santé et le moral des détenus sans grand résultat.

Les conditions de ce genre d'action étaient d'autant plus favorables que les Baathistes condamnés le 18 février 1969 étaient pour la plupart arrivés à Bordj-er-Roumi le 12 mars 1969. On pouvait donc opposer à l'administration de ce bagne une lutte de 31 + 17 détenus, ce qui menaçait — au moins par le nombre — les responsables de sérieux embarras.

Pour toutes ces raisons, nos camarades proposèrent de faire une grève de plus de 15 jours.

2° A ces arguments solides, logiques, les capitulards d'octobre 1968 et les révisionnistes ont opposé des considérations supérieures sur l'état de santé des détenus, arguant de la mauvaise qualité de la nourriture qui a eu pour effet de les affaiblir, pour refuser une grève aussi longue.

Ils admirent — ce qui les amène à se contredire à tout le moins — la nécessité d'une grève longue, mais pour plus tard, si les conditions ne changent pas d'ici là : on ne voit pas comment l'affaiblissement physique et moral

d'aujourd'hui, qui sert de prétexte au refus d'une grève longue, pourra garantir leur adhésion à une action plus longue, dans des conditions plus défavorables encore.

Mais, pour ne pas avoir trop ouvertement l'air de freiner le mouvement, ces capitulards déguisés proposèrent la durée de 9 jours pour cette grève.

— Les Baathistes se divisèrent, et la majorité des flottants, peu préparés psychologiquement à une lutte sérieuse, se ralliait finalement à la proposition de 9 jours.

Adoptant une attitude conciliante, nos camarades proposèrent un compromis de 12 jours, puis de 10 jours, mais se trouvant en minorité, ils acceptèrent finalement la décision d'une grève de 9 jours, tout en précisant qu'à leur avis, c'était une décision erronée, et que cette action ne donnerait pas les résultats qu'on pouvait escompter dans le cas d'une grève plus longue.

Quant aux 8 détenus à la prison civile de Tunis, ils avaient accepté le principe de la grève, et 5 d'entre eux devaient la faire simultanément avec leurs camarades.

Quel enseignement tirer de cette préparation de la grève ?

Les divergences à propos de la durée de la grève ne sont pas le problème le plus important.

En réalité, ce qui était en question, au-delà de la question des 15 ou des 9 jours de durée de la grève, c'était la conception même de la lutte pour les droits élémentaires de tout détenu et le statut politique.

Nous nous trouvons en face de deux conceptions de cette lutte :

a) Pour nos camarades, cette lutte fait partie de la lutte générale contre le pouvoir. Elle s'inscrit dans leur combat pour des objectifs démocratiques. Ainsi, l'obtention du statut de détenus politiques est un objectif au moins aussi important que l'obtention de certaines libertés publiques, car il intéresse aussi bien le présent que l'avenir, étant donné que ce que nos camarades arracheront aujourd'hui — ou demain — par leur lutte restera un acquis pour ceux qui les rejoindront ou viendront après eux, aussi bien démocrates que révolutionnaires.

Etant donné sa portée historique, leur lutte procède des mêmes méthodes, c'est-à-dire un combat décidé, ferme, où on est prêt à des sacrifices et où on ne recule devant aucune occasion de démystifier le caractère policier et oppressif du régime destourien, à l'égard duquel il n'est pas question de compromis étant donné surtout la manière dont il traite ses ennemis, ce qui révèle sa véritable nature.

b) Au contraire, pour les capitulards du groupe et les chefs de file révisionnistes, la lutte ne peut jamais avoir pour but de faire pression sur le pouvoir avec lequel ils s'empressent de négocier à la moindre occasion. Pour eux, il s'agit surtout d'éviter de mettre le pouvoir au pied du mur en lui donnant la possibilité de « sauver la face » en feignant d'octroyer de lui-même ce qui lui est arraché par la lutte.

Il n'est donc pas question pour eux, en tout cas, de lier cette lutte à un combat plus général, mais de la poser simplement en termes de « justice » : il n'est pas juste qu'on soit traité ainsi et ils voudraient qu'on les traite mieux, avec plus de justice, voilà comment on peut traduire leur position. Aussi n'est-il pas question d'une épreuve de force sérieuse avec le pouvoir, car celui-ci risquerait de se fâcher et de durcir encore plus sa position.

Comment interpréter cette attitude ?

Derrière cette attitude opportuniste se cache en fait une capitulation latente qui n'ose plus s'afficher clairement, mais qui traduit en fait une volonté de ne pas « cabrer » le pouvoir, ce qui revient au fond à lui laisser entendre que l'on est récupérable, s'il veut bien ménager les formes un tant soit peu.

B) LE DEROULEMENT DE LA GREVE

1. A Bordj-er-Roumi :

Pendant les quatre premiers jours, l'administration pénitentiaire ne réagit pas. Elle se contenta d'isoler dans une chambrée les quatre détenus qui étaient décidés à ne pas suivre le mouvement :

— deux dont la libération était imminente et qui voulaient peut-être ainsi se refaire une « virginité » ;

— deux autres qui, sur l'insistance de leur famille et de l'administration, et à l'insu de leurs camarades, avaient envoyé une demande de grâce au président de la République.

C'est le cinquième jour de grève que l'administration pénitentiaire réagit. Dès le matin, ceux (peu nombreux) qui étaient très affaiblis physiquement et ceux qu'on considérait comme pouvant encourager les autres à continuer la grève, étaient transférés à l'infirmerie de la prison de Nadhor où ils subirent l'alimentation par sonde.

Deux détenus, Lamine Zgolli et le baathiste Mustapha Zitouni (tous deux condamnés à deux ans de prison), restèrent à l'infirmerie, parce qu'ils souffraient d'un ulcère, dans un état très inquiétant.

Ils devaient cesser la grève dans la soirée sur la promesse qu'ils seraient envoyés à Tunis pour être soignés (alors qu'ils étaient traités à Bordj-er-Roumi de façon scandaleuse, ne pouvant manger à leur faim, et ne recevant qu'occasionnellement, et après visite médicale, un peu de lait concentré de la part de l'administration qui leur interdisait en outre d'en acheter à la cantine du bagne ou d'en recevoir de leurs parents).

Le bâton et la carotte :

Cette façon d'agir est très caractéristique de l'administration pénitentiaire à Bordj-er-Roumi : en mettant les plus affaiblis physiquement — et qui nécessitaient les soins les plus urgents — dans les conditions les plus pénibles d'isolement, où il n'est guère possible de leur venir en aide ni même de les entendre appeler en cas de crise ou de défaillance grave ; en spéculant cyniquement sur leur faiblesse physique pour les amener à rompre le mouvement de grève d'abord, et à capituler ensuite en signant une lettre d'abjuration, les responsables du bagne ne font que se livrer à une torture morale des détenus politiques et à un chantage honteux et odieux.

Les sept autres détenus — transportés à la prison de Nadhor — furent ramenés ensuite au bagne de Bordj-er-Roumi et descendus dans les grottes sinistres, à 50 mètres sous terre, où ils étaient — à l'exception d'un seul — isolés du reste du monde et maintenus dans l'obscurité la plus complète (4).

Quant aux autres grévistes de la faim, ils furent prévenus par l'administration que ceux qui seraient affaiblis et devraient recevoir l'alimentation par sonde, seraient descendus dans les grottes sinistres après la fin de la grève.

Cette menace fit de l'effet sur Hassen Denguir (condamné à 16 mois de prison) qui rompit aussitôt la grève et en dévoila même la durée et la façon de communiquer entre les détenus.

N'étant pas à une capitulation près, il écrivit une demande de grâce au président de la République, se retrouvant aussitôt dans la chambrée « jaune ».

Le sixième jour de la grève, deux autres grévistes furent descendus dans les grottes et alimentés par sonde, ainsi que les sept autres qui les avaient précédés la veille.

Prenant prétexte d'un mot envoyé par la chambrée à laquelle il appartenait, et qui fut intercepté par l'administration, le directeur du bagne menaça Mohamed Charfi de le maintenir dans un isolement complet, même après la fin de la grève de la faim, car il aurait été soi-disant « le grand manitou des détenus ». Après une résistance de pure forme, Charfi capitulait et remontait en surface. Il écrivit une lettre et se retrouva, deux jours après, transféré à la prison civile de Tunis et libéré après.

Il faut ajouter que ce type d'intimidation réussit encore sur deux détenus baathistes, Abderrazak Kilani (condamné à 3 ans) et Ahmed Smii (condamné à 4 ans) qui, au bout de deux jours dans les grottes, demandèrent à aller à l'infirmerie où ils rompirent la grève et écrivirent la fameuse lettre au président.

A partir du septième jour, l'administration — qui connais-

sait la durée exacte de la grève maintenant — ne s'inquiéta plus des malades qu'elle laissa même sans soins.

Trois autres grévistes furent descendus dans les fameuses grottes, uniquement pour les impressionner.

Le huitième jour, les détenus ayant déclaré qu'ils ne cesseraient pas la grève de la faim tant qu'il y aurait des camarades dans les grottes, l'administration fit remonter tout le monde, et la grève se termina à la fin du neuvième jour, alors que huit détenus seulement, au total, avaient abandonné le mouvement.

2. A la prison civile de Tunis :

Dès le premier jour de grève, les trois détenus qui firent la grève à la prison civile de Tunis furent isolés, l'administration ayant appris à l'avance la décision de grève.

L'un d'eux, Abdelwaheb Mejdoub (condamné à 5 ans) était même brutalisé par les gardiens.

Il faut noter qu'Ahmed Smaoui, qui avait été ramené à Tunis le 12 mars 1969 pour des raisons mystérieuses, n'a pas observé le mouvement de grève alors qu'il avait donné son accord à Bordj-er-Roumi, renouvelant ainsi sa capitulation lors de la première grève de la faim — en octobre 1968 — et confirmant ce qui apparaissait très clairement au cours du procès en septembre 1968, à savoir l'abandon de toute velléité de lutte.

Quant aux deux baathistes qui étaient restés à Tunis, ils ne prirent pas part non plus au mouvement de grève, de crainte d'apparaître — à quelques jours de leur libération — comme des « têtes dures ».

Mais, devant leur fermeté et leurs protestations, les trois détenus qui observaient la grève de la faim furent réunis dès le troisième jour.

Les huitième et neuvième jours, ils furent alimentés par sonde.

Deux d'entre eux, Abdelwaheb Mejdoub et Ahmed Ben Othman (condamné à 8 ans et 6 mois) devaient être envoyés à Bordj-er-Roumi en guise de sanction.

Les pressions de l'administration sur les détenus politiques afin qu'ils signent une lettre à Bourguiba, continuèrent après la fin de la grève, avec dans certains cas la complicité des familles.

C'est ainsi que, le 27 avril 1969, après l'intervention de leurs familles, trois baathistes : Marzouki Bettaieb (condamné à 2 ans), Ahmed Said Chebbi (condamné à 5 ans) et Mohamed Seddik (condamné à 3 ans) capitulèrent à leur tour.

A partir du 29 avril 1969, le défilé des familles ne s'arrêta plus pour amener les leurs à envoyer la fameuse lettre à Bourguiba afin d'obtenir une libération rapide.

La chose est présentée de la façon la plus tentante pour l'esprit : « Mais ce n'est pas une lettre de grâce qu'on vous demande d'écrire au Président de la République ! leur expliquent-ils. On vous demande tout simplement d'écrire une lettre où vous expliquerez votre innocence, et où vous pourrez même reprendre votre défense devant la Cour de Sûreté de l'Etat (en septembre 1968 ou en février 1969 pour les Baathistes). Le président a dit qu'il pardonnera à ceux qui lui demanderaient d'exercer son pouvoir de grâce.

« Il ne faut pas s'entêter, en refusant d'écrire pareille lettre, puisque l'honneur serait sauf.

« Ainsi, tout le monde peut sauver la face. »

Et pour appuyer ces « arguments », on mêle les tentations de la chair à celles de l'esprit, en apportant des paniers de provisions aux détenus pour mieux les convaincre que la vie est meilleure dehors qu'en prison.

II. - Le pouvoir en difficulté

Comment expliquer ce recul du pouvoir à propos du contenu de la lettre :

En effet, la volonté d'obtenir des lettres de la part des détenus politiques, quel qu'en soit le contenu, pourvu

(4) Cf. « Barbares traitements de nos camarades à Bordj-er-Roumi », Perspectives n° 20, p. 8.

qu'elles soient adressées au nom du Président de la République en vue d'obtenir de lui une libération, marque un recul — relatif, mais un recul quand même — par rapport à l'exigence d'une humiliation en signant une lettre de grâce.

On peut trouver trois motifs qui expliquent ce recul — limité :

1° La sympathie de l'opinion nationale.

En effet, si calme que puisse sembler l'Université de Tunis après la répression du printemps 1968, nul ne peut douter du profond malaise qui y règne et de la sympathie dont jouissent les détenus politiques dans ce milieu. Le mouvement de solidarité n'a guère encore pu s'exprimer au grand jour, mais il existe incontestablement et il verra le jour à la première occasion.

De même, la publicité faite autour de la répression et le procès de septembre 1968, le courage de nos camarades et leur fermeté devant la Cour de Sûreté de l'Etat (qui expliquent le fait qu'on ait renoncé à les passer à la télévision après les deux premiers jours pour ne pas donner l'exemple aux « téléspectateurs ») ont également laissé des traces profondes, parmi les classes laborieuses, qui surgiront un jour à la surface.

2° La solidarité de l'opinion internationale.

De même la mobilisation constante de l'opinion démocratique internationale et de nos étudiants en Europe (5) expliquent que le pouvoir voudrait en finir avec cette affaire avant que cela ne lui coûte trop cher, car, malgré leur isolement, la lutte de nos camarades est toujours connue dans le pays et surtout à l'étranger où on commence à voir clair dans la nature réelle du régime destourien et à se mobiliser pour « sauvegarder les droits de l'homme en Tunisie » (6).

3° La signification objective de l'envoi d'une lettre à Bourguiba.

En effet, comme il est démontré dans l'article suivant : sur le refus d'écrire une lettre à Bourguiba, l'essentiel, après tout, n'est pas le contenu de la lettre, mais l'acceptation du principe même de signer une lettre pour obtenir une libération.

Mais, comme le pouvoir n'est pas encore acculé de telle sorte qu'il soit obligé de se déjuger et de décréter une amnistie, il peut encore espérer s'en tirer à bon compte en marchandant le contenu de cette fameuse lettre qui permettrait de libérer les détenus politiques sans avoir à remettre en question sa répression et sa justice, et surtout en étant assuré qu'ils ne lui susciteront pas d'ennuis pendant un certain temps.

III. - Les leçons à tirer de ces capitulations

La première leçon est que **seule la lutte permet continuellement de tamiser les prétendus révolutionnaires**, de séparer les militants en fonction de leur **capacité réelle** et de leur **souffle**, et non de leurs affirmations ; seule la lutte permet de révéler au grand jour le fond des attitudes des opportunistes et des capitulards qui, lorsque la situation est calme, peuvent facilement être masquées par le verbiage « démocratique » ou la surenchère gauchiste.

Nous savons, et nous le vérifions une fois de plus, que le chemin de la révolution est difficile, escarpé et couvert de ronces.

Quelqu'un qui semble, au départ, parti pour marcher des années, s'arrêtera au premier obstacle. Un autre abandonnera près du but.

(5) Cf. Bulletin n° 2 du « Comité International pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie ».

(6) C'est l'objet même du « Comité I.S.D.H. en Tunisie ».

Le seul moyen de se débarrasser de ces risques est d'aguerrir le militant pour réduire le nombre de défections, par la lutte révolutionnaire, qui permet en même temps d'accroître le nombre des révolutionnaires.

Et dans la lutte d'avril 1969, à la prison civile de Tunis et au bagné de Bordj-er-Roumi, les résultats de la grève de la faim sont conformes à cette vérité : certains se sont arrêtés en cours de route et ont trahi ; d'autres ont révélé complètement leur véritable nature, car la solidité des principes a été mise à l'épreuve et certains n'y ont pas résisté. D'autres, en revanche, hésitants ou craintifs avant la lutte, ont pu prendre conscience de leurs forces et de leurs capacités de résistance, et se rendre compte qu'ils ne sont pas isolés et que leur victoire est possible. Pour eux, la lutte aura été bénéfique, et cela présage bien de l'avenir.

La deuxième leçon qu'il faut tirer des capitulations est que, ni l'ancienneté du militant, ni le dévouement, seuls ne font le révolutionnaire solide, mais c'est la **rigueur de la formation idéologique, la fermeté des principes et l'expérience politique** qui peuvent seuls animer les révolutionnaires et les rendre capables des sacrifices nécessaires à notre combat.

Cette leçon reçoit une confirmation magistrale dans le cas de Hassen Denguir, qui avait été condamné à 16 mois de prison pour avoir diffusé les tracts du groupe (ce qui lui valut l'accusation de « Participation à la diffamation à l'égard de l'Etat et du Président et à la propagation d'informations fausses »). Sa faiblesse idéologique et politique en a fait une cible idéale pour la capitulation à laquelle il était psychologiquement prêt. La menace d'isolement dans une grotte pendant quelques jours a été le coup de pouce qui lui a fait franchir le pas de la rupture de la grève de la faim et, de plus, trahir ses camarades en révélant à l'administration les décisions prises par les détenus à propos de la durée de la grève, ainsi que les moyens de communication qu'ils utilisaient entre eux.

DEUX CAS SIGNIFICATIFS

Nous avons plus de leçons à retenir de la capitulation de Mohamed Charfi. Celle-ci n'est pas une rupture nette et brutale avec ses principes et ses attitudes passées, mais se présente comme l'aboutissement logique d'un comportement dont les premiers signes visibles d'opportunisme remontent dès avant sa démission du groupe.

Il se trouve — ce n'est naturellement pas par hasard — que cette démission survenait :

— d'une part après qu'il ait obtenu le titre de docteur en droit, ce qui lui permettait d'espérer préparer son agrégation et faire une carrière brillante à l'Université de Tunis, et cela n'est pas possible pour un opposant, ne serait-ce que parce qu'il faut obtenir l'accord du gouvernement tunisien pour pouvoir présenter l'agrégation de droit ;

— d'autre part et surtout, après que notre groupe, rompant avec ses traditionnelles méthodes d'opposition intellectuelle au régime, clarifiant ses positions idéologiques, en venait à une ligne réellement marxiste-léniniste et se posait comme un embryon de parti révolutionnaire de la classe ouvrière.

La démission de Charfi du groupe était donc significative de la portée réelle de son engagement politique et de sa détermination à lutter contre la bourgeoisie tunisienne.

Evidemment, il l'a enveloppée et il l'enveloppera d'un raisonnement opportuniste sur la faiblesse du prolétariat et l'inopportunité de mots d'ordre révolutionnaires, en se rabattant démagogiquement sur un démocratismes creux et sans substance. En conséquence, disait-il, la ligne actuelle du groupe, « à la chinoise » (7) est une ligne « aventuriste » qui ne peut qu'éloigner de lui les « démocrates » qui luttent « sincèrement » contre la dictature destourienne.

(7) On peut remarquer que ceux qui ont peur d'une lutte révolutionnaire considèrent les camarades chinois comme les envoyés de Satan, qu'il s'agisse de bourgeois, d'opportunistes ou de révisionnistes. Leur vocabulaire est bien pauvre : toute lutte comportant des risques est taxée d'aventuriste, de « à la chinoise ».

QUE PENSER DE CES « ARGUMENTS » ?

Passons sur le fait de qualifier d'aventuriste la politique qui consiste à dire la vérité sur le régime actuel : parce qu'on craint que les pseudo-démocrates tunisiens ne la trouvent amère, il faut alors la taire pour ne pas être « aventuriste » donc.

Il faut revenir sur la sincérité et la détermination de ces prétendus démocrates à lutter contre le régime destourien : il ne nous a pas fallu longtemps pour l'éprouver dans les faits, car au moment de la répression du printemps 1968, on a vainement attendu la moindre protestation de leur part. Dans la panique qui les a étreints, les « champions de la liberté démocratique » étaient trop heureux que le pouvoir les ait épargnés.

La lâcheté de la plupart des avocats (qui se sont laissés intimider au point de renoncer à accomplir leur métier, sans même protester) en dit long sur la valeur réelle du raisonnement de Charfi qui décerne à de tels milieux — ainsi qu'à lui-même — le titre de « combattant d'avant-garde de la démocratie ».

Or, son attitude au cours du procès de septembre 1968 prouve plutôt le contraire de ce qu'il prétend être, car sous prétexte qu'il avait démissionné du groupe il insista auprès de la Cour de Sûreté de l'Etat sur le fait que cette démission datait de mars 1967, pour n'assumer aucune des positions « dangereuses » du Groupe (intervention au séminaire des socialistes arabes à Alger en mai 1967 ; nouvelle ligne du groupe, etc.), même celles datant de l'époque où il faisait partie de ses organismes dirigeants (8). Au lieu d'adopter une **position démocratique conséquente** consistant à dénoncer le caractère de procès d'opinion qui était fait à notre Groupe, et à ce titre de sa solidarité avec les victimes de l'arbitraire et des méthodes dictatoriales du régime destourien, il préféra — tout comme les opportunistes et les révisionnistes — sauver sa peau en montrant combien il était étranger à cette ligne révolutionnaire du Groupe, et expliquer longuement qu'on ne pouvait le condamner pour des écrits qu'il n'avait pas rédigés ou approuvés (9).

Or, tout le monde sait que le pouvoir voulait réprimer le danger d'une opposition révolutionnaire en Tunisie, et toute l'attitude de Charfi, au moment du procès, visait à montrer au pouvoir qu'il n'était pas de « ces gens », donc qu'il pouvait être récupéré ou tout au moins que le régime ne devrait pas le considérer comme un ennemi irréductible. D'ailleurs, le sinistre Ali Chérif le comprit fort bien puisqu'il récompensa au nom de ses maîtres cette attitude opportuniste en prononçant contre lui une condamnation de deux ans de prison, la même condamnation d'ailleurs que celle de Houcine Baouendi qui avait demandé explicitement le pardon dans une lettre adressée au président de la Cour de Sûreté de l'Etat, et exprimé publiquement son repentir au cours de sa comparution devant la Cour (10). Il reconnut d'ailleurs, pour expliquer cette reculade, qu'il ne voulait pas gâcher une occasion (l'anniversaire du 15 octobre) d'être grâcié par une attitude plus ferme au cours du procès.

Engagé à ce point dans l'opportunisme, Charfi ne put que se démasquer encore plus à la première occasion de lutte. Ce fut au moment de la première grève de la faim, en octobre 1968, où après avoir accepté la décision de faire grève — ainsi que **tous** les autres détenus politiques — il refusa de l'observer — avec d'autres chefs de file révisionnistes et opportunistes — sous prétexte que

le pouvoir était trop fort, mais en réalité par crainte de la répression d'une part, et par calcul d'autre part : il croyait — avec d'autres — pouvoir recueillir d'autres fruits de cette deuxième reculade (après celle du procès), et il reconnut en effet qu'il ne voulait pas gâcher une occasion d'être grâcié : « J'accepterai bien volontiers une grâce du Président de la République, et même je ne ferai rien pour la compromettre, mais je ne la demanderai pas », disait-il.

Mais le pouvoir n'aime pas les choses à moitié faites, et tant qu'il en a la possibilité, il pose ses conditions : « Pour obtenir une grâce, il faut la demander ; sinon, ce serait trop facile et trop commode. » Bien sûr, il n'est pas question pour le pouvoir que quelqu'un qui est prêt à s'agenouiller obtienne sa libération debout.

C'est ainsi qu'au milieu d'une lutte relativement facile, alors qu'il parvenait jusque-là — tant bien que mal et plutôt mal que bien — à couvrir sa capitulation d'oripeaux théoriques et à conserver une apparence de dignité, il a suffi d'une manœuvre habile de la part du directeur du bagne — qui ne s'attendait pas à de si beaux résultats — pour qu'il aille à Canossa de crainte qu'on ne voit en lui l'un des meneurs de la grève de la faim, et non ce qu'il était réellement, c'est-à-dire quelqu'un de prêt à reprendre le droit chemin s'il pouvait le faire en conservant la dignité. Il préféra renoncer à cette dignité et recourir au pauvre subterfuge qui — surtout venant de lui — ne pouvait tromper personne. Il demanda le transfert à la prison civile de Tunis pour être loin de la « torture morale de ses camarades » (il faut du temps pour s'habituer à être un traître) et obtint des conditions que ses camarades de détention en vain depuis leur emprisonnement (courrier, visites, provisions, etc.), non pas en signant une lettre de grâce à Bourguiba pour obtenir sa libération à l'occasion du 1^{er} juin, mais en recourant à la législation tunisienne qui prévoit la libération sous conditions d'un détenu qui a purgé la moitié de sa peine, ce qui veut dire concrètement : « Libérez-moi et mettez-moi à l'épreuve, et vous verrez que je ne suis pas un ennemi irréductible, mais un intellectuel récupérable. »

Certains peuvent croire que l'attitude de Charfi est exceptionnelle, alors qu'elle est au contraire dans la nature même de tout opportuniste chez qui le vernis de radicalisme qu'il peut parfois présenter ne recouvre qu'une attitude capitularde, car dès qu'il est sérieusement acculé à choisir, l'opportuniste se retrouve dans le camp de la capitulation pure et simple, tant il a peur de combattre là où il y a des risques réels. Si bonnes que soient ses intentions, ses principes démocratiques ne sont jamais assez puissants pour qu'il ne leur préfère pas sa peau et sa petite tranquillité. **Et c'est parce que nous savons où ils mènent, de l'opportunisme à l'abjuration chez leurs tenants, et de l'hésitation à la démobilité, que nous condamnons sans cesse le révisionnisme et les attitudes opportunistes.**

L'exemple de Charfi montre à quel point nous avons eu raison, contre toutes les espèces de conciliateurs, de ne jamais ralentir la lutte idéologique dans nos rangs et à l'extérieur du Groupe.

La capitulation de Sahbi Denguezli est aussi significative.

Il s'agit d'une figure assez connue à l'Université, un des porte-paroles les plus pittoresques du révisionnisme officiel dans le milieu étudiant. Longtemps, il a pu faire illusion, et en particulier sa peine (deux ans) relativement plus lourde que celle de ses camarades du P.C.T. (qui ont été condamnés de six à dix mois), Salah Zeghidi mis à part (deux ans, trois mois et demi) a pu tromper les moins avertis.

En fait, comme nous l'avons déjà expliqué (11), Denguezli a payé pour s'être « laissé avoir par ces aventuristes du groupe d'études et d'action socialiste » en travaillant avec eux dans le cadre du « Comité pour la libération de Ben Jennet » (que le président de la Cour de Sûreté de l'Etat est allé jusqu'à considérer comme étant une cellule du Groupe), car ses positions politiques et idéologiques ont

(8) Cf. « L'Action » du 10 septembre 1968, p. 6.

(9) Cf. « L'Action » du 10 septembre 1968, p. 5 : « L'inculpé : oui, mais les publications et écrits ne peuvent engager que ceux qui les ont confectionnés ou qui ont participé à leur rédaction. Or, mes articles sont de simples exposés d'opinion. »

(10) Idem. « Le procureur (demandant à Baouendi) : Pourquoi Charfi s'est-il retiré du groupe ?

« L'inculpé (Baouendi) : ...

« Le procureur : Je vais vous le dire : parce que, dans la rédaction de votre brochure sur la Palestine, vous accusiez Bourguiba d'être un traître, et prétendiez que la Tunisie était le lieu d'élection de l'impérialisme américain. Charfi avait refusé de souscrire à une telle outrance de langage. »

(11) Cf. « A la lumière du procès du G.E.A.S.T. : Les acquis et les perspectives de la lutte révolutionnaire en Tunisie », Publication « Perspectives Tunisiennes », n° 4, p. 19.

toujours été d'une stricte conformité avec celles du P.C.T., et — sur ce point au moins — il est irréprochable.

La morale à tirer de sa capitulation, c'est que tous les opportunistes et les révisionnistes se ressemblent : entre Charfi et lui, ou vice-versa, la différence n'est que de degré, car devant la lutte tous se démasquent, tous révèlent leur nature de capitulard et n'hésitent pas à poignarder dans le dos leurs camarades de détention après avoir réussi à les tromper et à les détourner du chemin de la lutte et de la victoire véritable.

L'EFFONDREMENT DES BAATHISTES

Certains ont pu s'inquiéter de la lutte que nous menions — et continuerons de mener — contre tous les courants petits-bourgeois, car, selon eux, elle risquait de nous priver d'alliés dans notre combat contre le régime destourien, notamment lorsqu'on a défini notre position vis-à-vis du problème de la Palestine et de l'unité arabe (12).

Effectivement, cette lutte nous a valu — et nous vaut encore — l'hostilité des nationalistes arabes et en particulier de certains membres du Baath tunisien, mais cela ne nous émeut pas particulièrement, car nous nous plaçons sur la position de la classe ouvrière, et elle seule, et refuserons de suivre tel ou tel courant bourgeois ou petit-bourgeois qui connaît un « succès », sachant que **quel que puisse être leur succès momentané, ces courants petits-bourgeois n'ont aucun avenir durable** (13).

L'expérience de la grève du 10 au 18 avril 1969 et des capitulations baathistes qui l'ont suivie montre d'ailleurs bien à quel point le Baath tunisien est aujourd'hui inconsistent : sur les 13 capitulations obtenues par l'administration pénitentiaire, **10 sont celles de baathistes** (auxquelles il faut ajouter 5 autres au moment de leur procès en février 1969, autrement dit, les capitulations représentent la moitié de l'ensemble des baathistes condamnés).

Comment expliquer ce nombre très important de capitulations ?

La réponse est que le Baath tunisien, comme tous les groupements petits-bourgeois, n'a aucun fondement idéologique clair, et de ce fait, il est un groupe hétérogène, où ceux qui se prétendent marxistes côtoient les pires réactionnaires et de simples arrivistes. Leur seul programme commun étant l'unité arabe, l'opposition des baathistes au gouvernement tunisien ne se réfère explicitement à aucune analyse de la société tunisienne, mais uniquement à la prétendue trahison de la cause arabe et palestinienne par Bourguiba.

Certains d'entre eux peuvent bien se dire socialistes, il reste que leur credo fondamental et leur unique point de ralliement est « l'unité de la nation arabe ».

De ce fait, à côté d'un recrutement folklorique sur la base des liens de parenté et des relations de copinage, essentiellement d'éléments n'ayant aucune connaissance de la politique, ni l'idéologie éclectique et disparate, ni la politique confuse de ce groupe ne pouvaient le garantir contre la capitulation de tous ceux qui, partant de la conception aristocratique qu'ils ont tous des rapports partimasses et de la certitude que leur mot d'ordre d'unité arabe doit entraîner le peuple, ne peuvent que se décourager au premier obstacle sérieux ou à la première épreuve comme celle-ci. Ceci est encore aggravé par le fait que les dirigeants de ce groupe, sans doute conscients de sa faiblesse, ont eu peur de l'éprouver dans la lutte et ont préféré « former » les militants dans des réunions aussi longues que nombreuses avant de lancer leur organisation dans l'arène politique.

(12) Cf. « De victoire en victoire, la lutte contre l'impérialisme et ses valets triomphera ». Déclaration du G.E.A.S.T. sur les journées des 10 et 11 janvier 1968, Perspectives n° 17, pp. 6-8 ; et « La question palestinienne dans ses rapports avec le développement de la lutte révolutionnaire en Tunisie », Publication « Perspectives Tunisiennes » n° 2.

(13) En effet, ils tablent sur le fait que « l'unité arabe » est un mot d'ordre mobilisateur, sans voir que, dans la conjoncture actuelle, c'est un mot d'ordre qui travaille les intérêts des classes au pouvoir au détriment des masses laborieuses.

En conséquence d'une telle impréparation, on remarque naturellement la décomposition du groupe baathiste et la débâcle de ses membres impréparés idéologiquement et pratiquement à des épreuves comme la prison et la répression ou la politique du « bâton et de la carotte » du pouvoir qui, conjuguée avec les pressions de leur famille, entraîna capitulation sur capitulation.

Cette première vague a éliminé les éléments les plus jeunes et les moins expérimentés des baathistes, mais il n'est pas du tout sûr qu'elle sera la dernière. En effet, tant qu'ils baignent dans la confusion et l'éclectisme petit-bourgeois, tous les membres de ce groupe sont menacés les uns après les autres de capitulation, surtout si le pouvoir parvient à présenter les choses sous forme « honorable ». Evidemment, ils feront passer ces capitulations devant le pouvoir pour des acrobaties politiques (il est préférable d'être dehors, car malgré la surveillance de la police, on arrive à travailler, à se réunir, diront-ils), mais comme le prouve l'article suivant sur le refus d'écrire une lettre à Bourguiba, cet argument est purement spéculaire.

Nous n'avons donc pas à faire la moindre concession à cette formation petite-bourgeoise ; au contraire, dans l'intérêt de ses éléments les meilleurs, nous devons critiquer toutes ses faiblesses et maintenir fermement nos positions : c'est la seule façon de les faire évoluer et de les amener à assumer des positions plus conséquentes.

Cette expérience nous aura, une fois de plus, montré que **la démagogie est inutile et qu'il vaut mieux risquer de paraître isolé en défendant ses positions justes, plutôt que d'aller avec le courant et d'être en réalité, à la traîne des courants petits-bourgeois qui ne résistent pas longtemps aux épreuves inévitables.**

IV. - Bilan de la grève de la faim :

La lutte paie toujours

Le bilan de cette grève est largement positif :

— d'une part, malgré les défections qu'il s'est employé à susciter et à exploiter, cette grève a montré au pouvoir que la majorité des détenus politiques étaient capables d'engager de nouveaux combats pour arracher leurs revendications légitimes, en tirant les leçons des luttes précédentes. Donc, de ce côté, le pouvoir n'aura pas de répit, tant que les droits de nos camarades n'auront pas été rétablis ;

— d'autre part, en épurant les rangs d'une part importante de défaitistes, cette action aura réalisé les chances futures d'arracher la satisfaction des revendications de nos camarades.

En justifiant notre lutte idéologique contre les opportunistes, les révisionnistes et tous les courants petits-bourgeois, elle nous confirme aussi dans notre détermination de poursuivre cette lutte pour empêcher que l'opportunisme ne mène à l'abjuration, l'hésitation à la démobilisation et l'éclectisme à l'effondrement. Cette lutte permet également d'améliorer la formation idéologique et politique de nos militants, ce qui est la seule façon de les armer efficacement contre la répression et les risques de défaillance.

Enfin, cette action, par la déconfiture du Baath tunisien, nous montre à quel point nous avions raison, contre tous ceux qui criaient à l'aventurisme et au gauchisme, d'entamer et d'essayer d'élargir le combat contre le pouvoir.

La répression nous a coûté, certes, mais cette répression nous aura appris infiniment plus que n'auraient pu le faire des années de préparation et de formation en chambre.

Une fois de plus, malgré toutes les difficultés, nous répétons ce que nous disions le 29 janvier 1968 dans notre déclaration : **« Oser lutter, oser vaincre, telle est la voie. »**

S. ADEL.

NON ! Pas de lettre à Bourguiba !

La plupart des familles et même certains « militants » voient dans le refus des camarades emprisonnés à Bordj er-Roumi d'écrire au président de la République une lettre, quelle qu'elle soit, afin d'obtenir une libération, une attitude de martyr, voire même de donquichottisme.

Ils trouvent dans le contenu « explicatif » de la lettre demandée, des raisons pour affirmer que l'honneur serait sauf, même si on l'écrivait. Certains vont même jusqu'à croire que les camarades emprisonnés seraient plus utiles dehors qu'en prison où ils sont immobilisés inutilement.

Que faut-il penser de ces « arguments » ?

— Que les familles — et surtout les parents des détenus les plus isolés — généralement peu politisées et dont les sentiments sont honteusement exploités, tiennent ce raisonnement, cela n'est pas étonnant : elles expriment ainsi leur désir de revoir les leurs et s'empressent, de ce fait, de voir dans n'importe quel « geste » du pouvoir, la garantie que la face serait sauvée.

— Mais les militants doivent raisonner selon d'autres critères :

1) Tout d'abord, il faut être conscient des difficultés tant matérielles que psychologiques causées par la phase actuelle de reflux, telle qu'en ont connu les mouvements révolutionnaires après une forte répression, et telle que nous en connaissons encore dans l'avenir.

Il faut analyser les causes de ce reflux pour pouvoir le dépasser. Le reflux actuel ne s'explique — avant tout — que par la faiblesse des liens du mouvement avec la classe ouvrière, faiblesse due à un travail mené exclusivement dans les milieux intellectuel et étudiant avant la répression du printemps 1968.

Or, en l'absence d'un milieu ouvrier vivant, ces milieux — intellectuel et étudiant — sont toujours sensibles à la répression, et il leur faut beaucoup de temps pour la digérer et reprendre l'action.

Il est donc aisé d'imaginer que dans l'atmosphère difficile où nous vivons actuellement, où les milieux, d'habitude actifs, paraissent amorphes, où le pouvoir semble tout puissant, certains militants soient gagnés par un certain découragement et croient trouver la solution de tous les problèmes dans la libération, à n'importe quel prix, des camarades emprisonnés : ils sont ainsi amenés à théoriser leurs désirs subjectifs et à identifier leur désarroi personnel avec la « faillite » du mouvement.

C'est dire qu'on comprend qu'il puisse exister parmi les militants des hésitations et des tendances à la panique, et c'est pourquoi il est nécessaire que les militants les plus conscients mènent un travail d'explication parmi eux, et ceci ne peut être fait que par la compréhension de la situation actuelle et de l'intérêt du mouvement en liaison avec la position qu'il faut avoir au sujet de la lettre, quelle qu'elle soit, au président de la République, en vue d'obtenir une libération.

2) Ensuite, il serait inconcevable qu'un révolutionnaire réagisse en fonction de son honneur individuel ou de son désir de sauver la face, car ce qui est en cause, ce n'est pas l'honneur individuel ou l'avenir personnel de tel ou tel détenu politique, mais **l'honneur et l'avenir du mouvement révolutionnaire en Tunisie.**

Pour cela, chaque militant doit faire, sans hésiter, des actes apparemment opposés à son honneur personnel, si cela peut faire avancer la cause qu'il défend.

Il ne faut donc pas juger d'un acte politique (écrire une lettre à Bourguiba, en l'occurrence, pour obtenir sa libération), mais de la **signification objective que revêt cet acte** — la lettre à Bourguiba — **dans une situation donnée.**

3) Ces remarques faites, examinons maintenant les arguments présentés en faveur de l'envoi d'une lettre, même explicative, à Bourguiba.

a) Ceux qui imaginent que la libération physique des camarades expérimentés (qui sont actuellement détenus à Bordj er-Roumi) permettrait au mouvement de se reconstituer plus vite, perdent de vue le fait **capital** que le prix d'un avantage lui-même tout à fait hypothétique — la libération formelle de nos camarades — serait une **véritable catastrophe** pour les perspectives de ce mouvement de devenir un mouvement prolétarien.

Un avantage tout à fait hypothétique.

Il ne faut pas se faire d'illusions, en effet : les camarades emprisonnés sont pratiquement « grillés ».

Il faudra donc, de toute façon, qu'ils soient libérés ou non, que la relève se constitue et se forge dans le processus même de redémarrage de la lutte.

Par la situation objective même, cette relève sera moins difficile à assurer qu'elle peut le sembler au premier abord :

— D'une part, les conditions difficiles elles-mêmes seront un facteur de sélection et d'émergence d'un nouveau noyau de militants de grande qualité.

— D'autre part, sur la base de la ligne générale juste et de la fidélité aux objectifs révolutionnaires, les meilleurs camarades, actuellement détenus, trouveront les occasions nécessaires à développer leurs capacités de révolutionnaires et à rejoindre le mouvement.

Un handicap momentané...

C'est pourquoi le maintien des camarades en prison ne sera qu'un handicap momentané, même s'il leur coûte sur le plan personnel des sacrifices qui sont inhérents à leur engagement politique.

Mais ce serait un préjudice énorme...

Mais, si le maintien des camarades en prison n'est qu'un handicap momentané, leur libération sur la base des conditions posées par le pouvoir (écrire une lettre à Bourguiba afin d'obtenir de lui une libération) causerait un préjudice énorme au mouvement révolutionnaire en Tunisie.

— En effet, pour surmonter le reflux actuel, il faut aller à la classe ouvrière, car c'est seulement en s'implantant dans le prolétariat dont il exprime les intérêts historiques que le mouvement pourra gagner le souffle et les militants dont il a besoin pour résister à toutes les répressions et se renouveler constamment.

— Or, le prolétariat tunisien a été si souvent trahi dans le passé (Guenauoui, U.S.T.T., Ben Salah...) qu'il ne fera confiance qu'à des révolutionnaires qui auront prouvé qu'ils sont capables de tous les sacrifices pour la cause prolétarienne. Cette fidélité aux principes et aux objectifs révolutionnaires face à la répression, qu'aucune organisation tunisienne dans le passé n'a su maintenir est fondamentale pour le prolétariat tunisien.

Une base de confiance...

— Il ne s'agit donc pas de rechercher l'héroïsme en refusant d'écrire une lettre, quelle qu'elle soit, au président de la République, en vue d'obtenir une libération (comme le croient certains), mais **d'établir une base de confiance sans laquelle aucun travail n'est possible parmi le prolétariat.**

Le pouvoir est bien conscient de la **signification objective** du refus d'écrire une lettre, quelle qu'elle soit, à Bourguiba, dans le but d'obtenir de lui une libération.

C'est pour saper cette confiance en germe qu'il essaie d'arracher cette lettre, ce qui explique le marchandage actuel.

Peu lui importe le contenu.

Ce qui importe politiquement, et personne n'en est dupe, ce n'est pas que les détenus s'humilient complètement ou non en demandant formellement la grâce au président de la République — le pouvoir est prêt à renoncer à cette humiliation.

L'essentiel pour lui est qu'il puisse se prévaloir de cette lettre à Bourguiba pour montrer que les camarades ont flanché aussi, et sont donc « comme tous les autres ».

Sens de la lettre à Bourguiba :

Donc, écrire à Bourguiba, quoi que ce soit, même une lettre « explicative », dans le but d'obtenir de lui une libération, c'est, de quelque manière qu'on l'envisage, trahir le prolétariat et non défendre sa cause.

Ecrire à Bourguiba, c'est solliciter sa clémence et le reconnaître comme arbitre et non comme le représentant suprême de la Bourgeoisie.

Ecrire à Bourguiba, c'est s'intégrer au système et non être contre lui.

Ecrire à Bourguiba, c'est admettre implicitement qu'il n'était pas responsable de la répression et qu'on peut recourir à lui, justifiant ainsi toute l'idéologie du « Combat-tant Suprême ». Mais, si on continue à le juger responsable de la répression et qu'on accepte malgré tout de remettre son sort entre ses mains, c'est pire encore.

Ecrire à Bourguiba, c'est adopter l'attitude soi-disant intermédiaire du petit-bourgeois « progressiste », dont les idées, si radicales soient-elles, s'accommodent toujours facilement des règles de jeu du système, c'est-à-dire de la dictature de la bourgeoisie tunisienne.

Cela, il n'est pas besoin d'être docteur en droit pour le comprendre, et ceux qui ont écrit une lettre à Bourguiba, même explicative, en vue d'obtenir leur libération, le savaient d'autant mieux qu'ils avaient refusé fermement, dans les mois précédents, de céder à cette sollicitation en avançant les mêmes arguments qu'on vient de développer.

Il n'est donc pas permis de faire passer ces capitulations devant le pouvoir pour des acrobaties politiques ou même des erreurs d'appréciation : encore une fois, elles ont été réalisées en pleine connaissance de cause.

Il est bien clair que cette trahison constituerait :

— Un reniement du principal acquis de cette période, à savoir : la ligne idéologique juste, la conscience claire de nos objectifs et la fidélité à nos objectifs révolutionnaires.

— Une rupture avec les fondements mêmes de notre idéologie, à savoir l'opposition inconditionnelle des intérêts du prolétariat et de ceux de la bourgeoisie.

Celui qui ne comprend pas cela ne peut continuer à se réclamer du marxisme-léninisme.

La solution : refuser d'écrire n'importe quelle lettre à Bourguiba.

Ainsi le problème de la lettre au président de la République qu'un détenu pourrait à la rigueur accepter d'écrire, sans perdre son honneur ni sa dignité, s'il sait les préserver dans le contenu, un révolutionnaire ne peut le résoudre qu'en refusant d'écrire quoi que ce soit, même s'il doit

purger entièrement sa peine, quoi que ça lui coûte sur le plan personnel comme sacrifices.

Nos tâches :

Sur la base de ce qui précède, les militants les plus conscients doivent mener une triple action :

- 1) Mener un travail d'explication parmi les hésitants.
- 2) Combattre l'esprit de démobilisation et dénoncer les entreprises capitulardes du magma de pseudo-révolutionnaires et de « progressistes » et autres « démocrates » qui ne se prévalent de leurs opinions que pour empêcher le progrès du mouvement.

Quiconque ne voit que l'aspect répression, le gonfle démesurément et le dramatise, poursuit en fait la démobilisation et la capitulation, car pour nous c'est l'autre aspect, l'aspect de résistance qui importe le plus, qui précède de loin le côté répression.

On aura fort à faire à lutter contre les entreprises hypocrites de tous les démobilisateurs professionnels qui condamnent doctement les « dogmatiques ».

3) Démasquer la tactique du pouvoir qui semble consister à provoquer et à exploiter par tous les moyens des défactions parmi les détenus pour faire le vide autour des camarades qui auront résisté au chantage du pouvoir, et surtout les huit les plus lourdement condamnés.

Que le recul du régime à propos du contenu de la lettre soit une nouvelle preuve des difficultés qu'il traverse à l'heure actuelle, voilà qui doit nous réjouir.

Encore faut-il cependant ne pas le laisser, à cette occasion, tirer son épingle du jeu et regagner du terrain perdu, car il est plus que probable que le destour présentera ceux qui auront refusé d'écrire une lettre, quelle qu'elle soit, en vue d'obtenir une libération, comme une poignée d'« extrémistes » qui n'auront pas su attraper la perche qu'on leur tendait, et qui, de ce fait, méritent de rester en prison et d'y moisir.

Cela peut être le prétexte tant attendu pour durcir encore plus le régime de détention de ceux qui ne se seront pas déculottés.

Dans ces conditions, non seulement cela veut dire qu'il ne faut pas se laisser avoir par ceux qui veulent justifier leur trahison en invoquant la rigueur des conditions de détention à Bordj er-Roumi (car depuis quand la prison a-t-elle été un lieu de villégiature ?), mais cela veut dire aussi et surtout qu'il est important de devancer les destou-riens sur ce terrain et de mettre en garde, notamment l'opinion internationale, contre une aggravation du régime de détention à Bordj er-Roumi, afin que cette manœuvre de destour n'aboutisse pas.

Il nous faut donc redoubler d'efforts et de vigilance dans tous ces domaines.

BEN KALIFA R.

ABONNEMENT SOUTIEN A

« PERSPECTIVES TUNISIENNES »

Pour 10 publications : 3 D (30 F) - 5 D (50 F) - 10 D (100 F)

lisez, diffusez, soutenez

« PERSPECTIVES TUNISIENNES »

Organe du G.E.A.S.T.

La campagne de solidarité avec nos camarades détenus : S E S O B J E C T I F S

La campagne en faveur des victimes de la répression déclenchée en mars 1968, en premier lieu contre nos camarades, doit être liée à la lutte d'ensemble de notre mouvement, et en particulier aux batailles à caractère démocratique qu'il doit engager. C'est pourquoi il nous paraît utile de revenir sur les mots d'ordre qui doivent être avancés au cours de cette campagne.

1. Le mot d'ordre : « Libérez nos camarades »

En premier lieu, le mot d'ordre « Libérez nos camarades » est un mot d'ordre **erroné** :

1° Ce mot d'ordre n'a pas de prise sur la réalité et ne peut donc pas la modifier.

a) Un tel mot d'ordre **suppose** en effet un rapport de forces beaucoup plus favorable pour nous qu'il ne l'est actuellement, et des moyens d'action — surtout de mobilisation des masses — que nous sommes loin de posséder.

b) Loin de pouvoir imprimer un mouvement dans une situation au départ très peu agitée — du type de la situation actuelle —, un tel mot d'ordre doit en principe couronner un long processus de lutte réelle.

c) L'on voit dès lors le **danger** :
— Parce que ne correspondant pas à la situation actuelle, ce mot d'ordre, s'il est maintenu, **lassera**, tôt ou tard, les quelques éléments d'avant-garde qui s'y seront cramponnés, vu les maigres résultats tangibles où auront abouti leurs efforts.
— Il deviendra de ce fait, très vite, un simple article de foi, une formule stéréotypée (1).

2° Malgré son apparent radicalisme, **ce mot d'ordre peut être dans les faits opportuniste** :

a) **Ce dont il s'agit** en premier lieu, tous nos camarades en conviendront, c'est de lutter contre le régime réactionnaire de Bourguiba, sans relâche, et jusqu'à la victoire finale.

b) Donc, concentrer **tous** nos efforts pour obtenir la libération de nos camarades emprisonnés, **revient**, qu'on le veuille ou non, à perdre de vue la tâche centrale du mouvement révolutionnaire (lutte contre l'Etat bourgeois) pour ne nous préoccuper que de buts particuliers (libération de nos camarades détenus).

Autrement dit, cela revient à désertier le front de lutte principal pour se consacrer à des objectifs secondaires.

Et nous connaissons cet enseignement de Lénine : subordonner les intérêts d'ensemble (= tâche centrale) à des intérêts particuliers (= objectifs secondaires), c'est cela l'essence même de l'opportunisme.

c) Donc, la **meilleure façon** de témoigner notre appui aux camarades détenus, c'est avant tout de lutter contre le pouvoir réactionnaire et de continuer de lutter au nom même de ce pour quoi nos camarades ont été condamnés.

3° **C'est un mot d'ordre sectaire** :

a) Sans parler de ceux qui ont été condamnés **avec sursis** ou de ceux qui se sont vus infliger des peines par

(1) Cf. le cas, par exemple, de l'O.R.P. algérienne ou de l'U.N.F.P. marocaine.

contumace, le mot d'ordre « Libérez nos camarades » n'englobe pas — de toute évidence — **tous ceux** qui ont eu à subir la répression de la dictature destourienne, et qui, actuellement, croupissent dans les geôles de Tunis, de Bordj er-Roumi, d'El-Houareb, de Saouaf, etc., etc. (2).

b) D'autre part, l'on ne voit pas comment le simple mot d'ordre « Libérez nos camarades » pourrait signifier quoi que ce soit pour l'ensemble des classes opprimées, et donc les inciter à se mettre en mouvement.

c) Evidemment, certains camarades peuvent penser que des militants prolétariens n'ont pas à être solidaires d'éléments petits-bourgeois et bourgeois, qui, quoique en butte comme nous à l'arbitraire policier, n'en sont pas moins — à strictement parler — des ennemis idéologiques.

De tels camarades n'ont pas encore compris, qu'il est de notre devoir de **nous élever contre toutes les manifestations de violence et d'arbitraire** dont se sera rendu coupable le régime destourien.

Ils ne se rendent pas compte qu'être solidaires d'éléments petits-bourgeois opprimés par le destour c'est, en fait, lutter contre le destour.

Qu'on le remarque bien :

- Nous ne nions pas l'existence de divergences idéologiques fondamentales entre ces éléments petits-bourgeois et nous.
- Nous ne disons pas qu'il faut les voiler ou se refuser à les dénoncer.
- Nous disons seulement que **les divergences idéologiques fondamentales ne doivent pas empêcher la solidarité face à la répression.**

4) **C'est un mot d'ordre corporatiste** :

Enfin il est nécessaire de se rendre compte qu'avec ce mot d'ordre « Libérez nos camarades », nous ne sommes en rien en règle avec nos principes :

Si, en effet, la lutte politique du prolétariat tend aussi bien à sa propre libération qu'à la libération de la société tout entière. Il s'agit alors, dans les différents combats que nous aurons à mener que l'on soit, **effectivement**, à l'avant-garde consciente du prolétariat et de l'ensemble des classes populaires. Or, de ce point de vue, le mot d'ordre « Libérez nos camarades » est un mot d'ordre purement « corporatiste », qui rappelle trop les éternelles lamentations du P.C.T. quémendant, en vain, sa légalisation et l'autorisation de faire paraître ses journaux.

En conséquence, il faut renoncer au mot d'ordre « Libérez nos camarades ».

2. La campagne de solidarité avec nos camarades emprisonnés

Le but auquel il faut aboutir par la campagne de solidarité :

1) Ce n'est pas seulement d'amener le pouvoir à libérer physiquement les détenus.

D'ailleurs, cette libération, le pouvoir peut avoir intérêt à la réaliser, même sans campagne de solidarité, vu

(2) Youssefistes main'enus en prison depuis 1956 ou 1957 ; différents groupes de maquisards et de terroristes qui ont tenté ces dernières années de revenir au maquis ; syndicalistes réprimés sous différents prétextes ; militants anti-impérialistes de juin 1967 ; lycéens ; paysans qui ont protesté contre les expropriations, etc.

- D'une part ce qu'il peut en tirer comme gloriole (magnanimité du « Combattant Suprême », etc.),
- D'autre part le fait que dans la Tunisie de Bourguiba, la « liberté » peut très bien se transformer en emprisonnement à domicile (les policiers sont suffisamment nombreux pour ce travail et la loi de juillet 1968 portant création de la cour de Sûreté de l'Etat accroît encore plus leur latitude).

2) Ce qu'il faut arracher par la campagne de solidarité, c'est donc autre chose que la libération formelle des détenus politiques : c'est que le pouvoir revienne en fait sur les condamnations prononcées, qu'il **amnistie les condamnés politiques**, et qu'il ne puisse les poursuivre immédiatement après.

Cela nous amène à poser le problème de la lutte à mener dans le cadre de cette campagne de solidarité avec les détenus politiques.

Trois axes de lutte peuvent être définis :

A) Lutte pour l'abolition des lois répressives :

1) Il faut lutter pour l'abolition de la loi du 7 novembre 1959 sur les associations et **son remplacement** par une loi plus en conformité avec la constitution tunisienne (3).

2) Il faut également lutter pour l'abrogation de la loi de 1957 relative à l'instauration de l'état de siège en Tunisie — à la suite de l'agression contre Sakiet Sidi-Youssef —, car, ne l'oublions pas, elle a été utilisée contre Ben Jennet au procès de juillet 1967.

3) Il faut aussi demander la suppression de toutes les lois sur les offenses au chef de l'Etat, qui permettent de condamner à de lourdes peines des gens suspects de non-conformisme (4).

De la même manière la campagne doit s'attaquer à l'utilisation du « travail rééducatif » comme moyen de répression politique (5).

Cette campagne pour l'abolition des lois répressives peut être une plate-forme idéale pour les luttes à caractère démocratique que les révolutionnaires tunisiens doivent engager, et comme ces revendications ont un rapport réel avec la situation actuelle et sont précises, elles peuvent aboutir.

B) Lutte pour l'amnistie de tous les détenus politiques en Tunisie :

La campagne de solidarité avec nos camarades détenus doit se dérouler sur le thème général de **l'amnistie pour tous les détenus politiques en Tunisie**, autrement dit,

- C'est l'annulation pure et simple de toutes les peines de prison prononcées depuis l'indépendance de la Tunisie en 1956, et évidemment des effets civils de ces condamnations ;

- C'est la libération des détenus purgeant ces peines qui doit être réclamée.

Ce mot d'ordre « Amnistie générale pour tous les détenus politiques » est tout à fait conforme à nos principes selon lesquels la lutte du prolétariat tend non seulement à sa propre libération mais aussi à la libération de la société tout entière.

Il permet aussi d'introduire toute une série de thèmes connus :

- Le prolétariat avant-garde de l'ensemble des classes populaires ;
- Le prolétariat combattant le plus résolu pour la liberté politique ;
- Les différents procès politiques en Tunisie depuis l'indépendance : leur nature, ce qu'ils révèlent de l'accentuation de la lutte de classes, etc.
- Le mythe de la stabilité du régime ;
- La comédie des prochaines élections législatives et présidentielles.

(3) Cf. « Mémoires de militants », Publication « Perspectives Tunisiennes », n° 3, pp. 18 à 23.

(4) Idem, pp. 26-27.

(5) Cf. l'article suivant : « La répression administrative : les camps de travaux forcés de Saouaf et d'El-Houareb. »

C) Lutte pour l'obtention du statut de détenus politiques :

Mais, si l'amnistie générale est le but de la campagne de solidarité avec nos camarades détenus, cela ne signifie pas qu'elle doive se borner à ce but final.

Il y a en effet une lutte plus élémentaire à mener dans le cadre de cette campagne, la **lutte pour l'obtention du statut des détenus politiques** que nos camarades mènent de l'intérieur — dans les prisons — et que nous devons soutenir de l'extérieur — qu'on soit en Tunisie ou à l'étranger surtout — : c'est un impératif de notre combat pour les mots d'ordre démocratiques.

En effet, on sait que non seulement un tel statut de détenu politique n'existe pas en Tunisie, mais qu'au contraire, les détenus politiques sont traités de la manière la plus barbare, le régime cherchant une vengeance supplémentaire dans la pratique de ce traitement.

On sait que les comploteurs de 1962 ont passé plus de six ans dans des caves sombres et humides, dont cinq sous les fers et soumis à la cravache (6). Nos camarades et les autres détenus sont pour leur part complètement isolés et privés de tous les droits, même les plus élémentaires, qui sont pourtant accordés aux autres catégories de détenus, dans toutes les prisons de Tunisie.

Le régime espère ainsi arracher des demandes de grâce et, à défaut, des lettres d'abjuration.

En outre, la lutte que nos camarades mènent pour le rétablissement de leurs droits de détenus et l'obtention du statut de détenus politiques dépasse leurs propres personnes puisqu'elle pose objectivement le problème des détenus politiques : il nous faut donc soutenir cette lutte vigoureusement et agir de manière à obtenir des résultats tangibles, susceptibles d'encourager la mobilisation.

Les deux exigences suivantes sont proposées comme étape transitoire :

1) **Visite médicale** pour chacun des détenus, faite par un médecin civil de son choix.

Cette exigence, vu l'état de santé plus que défectueux de l'écrasante majorité des détenus (7), revêt un caractère de très grande urgence.

2) **Transfert**, à bref délai, de tous les détenus politiques à la prison civile de Tunis, où leurs familles pourront les voir à intervalles rapprochés, contrôler leur état de santé et s'informer de la conduite de l'administration à leur égard.

CONCLUSION :

Pour conclure, il faut noter, une nouvelle fois, qu'il existe un rapport étroit entre ces trois axes de lutte qui se situent dans le cadre des revendications de la liberté politique.

Ces luttes différentes, mais étroitement apparentées, doivent s'épauler et se compléter.

— D'autre part, les revendications de l'abolition des lois répressives, de l'amnistie de tous les détenus politiques de Tunisie et de l'obtention du statut de détenus politiques sont très importantes dans la mesure où elles indiquent ce que nous entendons par la lutte pour la démocratie et pour la liberté politique.

— Elles permettent de dénoncer la phraséologie des révisionnistes du P.C.T. à ce niveau : à leur démocratie en général, nous opposons des revendications démocratiques, particulières, précises, qui ont un rapport réel avec la situation actuelle, et qui, de ce fait, peuvent aboutir.

— Enfin, et pour les mêmes raisons, ces revendications sont à opposer à la clique Mestiri-Ben Yahmed (surtout ce dernier qui dispose d'un journal « Jeune Afrique ») qui incluent dans leur programme le mot d'ordre de démocratie.

Les revendications sont un bon test pour juger de leurs vraies intentions : s'ils ne les appuient pas, nous aurons de nouvelles raisons de les dénoncer comme politiciens impuissants et bourgeois démagogues.

BECHIR A.

(6) Deux d'entre eux sont morts à cause de ce régime et huit (?) autres n'ont pu voir un médecin que vers la fin de 1968, grâce à l'action de nos camarades.

(7) Cf. Bulletin n° 2 du « Comité pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie ».

La répression administrative

les camps de travaux forcés d'El-Houareb et de Saouaf

La vague de répression qui a sévi en Tunisie au printemps 1968 ne s'est pas limitée, comme le laissaient entendre les organes d'information du régime, aux seuls étudiants et intellectuels, mais elle a touché également le milieu ouvrier.

En effet, un groupe de six ouvriers fut arrêté le 11 avril 1968, envoyé d'abord dans les camps de travaux forcés de Saouaf et d'El-Houareb pendant un mois et demi, et traduit ensuite devant la Cour de Sûreté de l'Etat en septembre 1968 qui prononça des peines allant de 6 à 18 mois contre ses membres (1).

Quel est l'historique de ce groupe ?

A la suite de la dissolution du P.C.T. en janvier 1963, les dirigeants communistes donnèrent aux adhérents la consigne de se disperser et d'attendre des temps meilleurs pour reprendre leurs activités.

N'admettant pas cette attitude liquidatrice de la direction, deux ouvriers continuèrent à se voir et à discuter de la situation politique avec d'autres compagnons de travail.

Néanmoins, l'isolement de ce petit cercle et la faiblesse idéologique de ses membres les amenèrent à conclure que la situation qui prévalait alors en Tunisie ne se prêtait pas à une activité pratique. Le groupe se cantonna alors dans un travail de formation théorique par l'étude des textes fondamentaux de la théorie marxiste, à l'aide de la documentation fournie — gratuitement — par les ambassades et les agences des pays socialistes à Tunis, ouvrages qui sont d'ailleurs vendus publiquement dans les librairies de la capitale.

Les manifestations des étudiants en décembre 1966 (2), en juin 1967 (3), la grève des cours à l'Université de Tunis en novembre 1967 (4) et surtout l'appel de notre Groupe à manifester contre la visite du vice-président Humphrey à Tunis en janvier 1968 (5) les mirent devant le problème de l'action. Malgré la prédominance des idées réformistes parmi eux et les risques de répression qu'ils couraient, ils rédigèrent pour la première fois un tract qu'ils ne purent tirer ni diffuser faute de matériel nécessaire. Ceux d'entre eux qui tentèrent de se joindre au mouvement étudiant ne purent le faire faute de contacts dans ce milieu, et ils durent se résigner à ne pas prendre de part active dans les manifestations anti-impérialistes de janvier 1968 (6).

Les manifestations à l'Université en mars 1968 et le courage des étudiants pendant ces journées malgré l'ampleur de la répression dont ils étaient l'objet (7) poussèrent de nouveau le groupe à agir : un second tract fut rédigé mais il ne fut pas tiré, encore une fois, faute de moyens.

La répression aveugle qui fut déclenchée le 19 mars 1968 pour liquider toutes les oppositions existant en Tunisie

ne les épargna guère : le 11 avril 1968, le groupe s'est vu embarquer dans les locaux de la police et garder à vue très longtemps.

Alarmes par cette absence prolongée, leurs parents parcoururent les postes de police de la capitale pour être renseignés sur leur sort, mais en vain. Ils se présentèrent à plusieurs reprises devant la Direction générale de la Sûreté, et à chaque fois ils furent refoulés sans arriver à obtenir la moindre indication sur les raisons de leur arrestation, ni le lieu de leur détention, ni le sort qu'on leur réservait.

Les perquisitions (sans mandat bien sûr — « on est en Tunisie », comme le disent les commissaires de police eux-mêmes), les interrogatoires interminables et les sévices pratiqués par la police ne permirent pas de retenir la moindre charge matérielle contre les membres de ce groupe pour les inculper et les traduire devant un tribunal.

Le pouvoir recourut alors à un procédé (dont on ne sait pas — encore — à quel point il est utilisé) pour réprimer l'audace de ce groupe : tous ses membres furent traduits devant une « Commission de travail rééducatif » qui relâcha deux d'entre eux et condamna les quatre autres, l'un à six mois dans le camp d'El-Houareb et les trois autres de quatre à cinq mois dans le camp de Saouaf.

La « Commission de travail rééducatif »

Créée il y a quelques années, cette institution doit en principe récupérer les vagabonds et les « parasites sociaux » pour leur apprendre un métier avant de les réintégrer dans la vie sociale.

En fait, les choses sont très différentes : il s'agit d'une répression administrative, qui ne fait l'objet d'aucun contrôle, où les accusés ne peuvent ni être assistés d'un avocat, ni même se défendre : c'est ainsi que l'un des ouvriers qui voulait expliquer qu'on lui reprochait en fait ses idées politiques non conformistes s'est entendu répondre par le président de la « Commission de travail rééducatif » : « Je ne suis pas ici pour discuter de Nasser ou du communisme ».

L'utilisation de cette procédure arbitraire pour réprimer des personnes non conformistes n'est pas un fait nouveau : on peut citer le cas de Hédi Goui, dirigeant syndicaliste, qui fut envoyé en 1965 dans le camp d'El-Houareb où il passa 15 mois, pour avoir commis le crime — impardonnable en Tunisie — d'avoir appuyé une tentative de grève (8).

Ceci montre à quel point le régime se soucie peu des libertés les plus élémentaires de l'individu (garanties par la Constitution tunisienne elle-même) et du vernis de légalité (qu'il observe dans le cas des étudiants, des intellectuels et des bourgeois, lorsque l'affaire risque d'être portée à la connaissance de l'opinion internationale) lorsqu'il s'agit de réprimer des ouvriers et des petits employés : il n'hésite pas dans ce cas à jeter le masque et à ne pas s'embarrasser, ne serait-ce que d'une apparence de légalité, qui ne trompe d'ailleurs plus personne maintenant.

Le procédé utilisé prouve — s'il en est encore besoin —

(1) Voir « L'Action » du 17 septembre 1968.

(2) Cf. « Historique des événements de Tunis », Perspectives n° 11, pp. 2-3.

(3) Cf. « La réaction a condamné Ben Jennet à 20 ans de travaux forcés. Il nous faut exiger et obtenir sa libération », Perspectives n° 15, pp. 8-12.

(4) Cf. « Le 17 novembre : Journée du Vietnam... et de l'Université de Tunis », Perspectives n° 16, pp. 3-4.

(5) Cf. « Appel du G.E.A.S.T. », Perspectives n° 17, pp. 2-3.

(6) Cf. « Les journées du 10 et 11 janvier à l'Université », Perspectives n° 17, p. 3.

(7) Cf. « Les journées du 15 au 19 mars à l'Université », Perspectives n° 18, pp. 3-5.

(8) Cf. « Tracasseries policières », Perspectives n° 8, p. 33.

que les différentes classes ne sont pas égales devant la répression.

On peut mieux en juger, quand on sait ce que sont en réalité les « centres de travail rééducatif » auprès desquels la prison apparaît comme un hôtel.

Le « Centre de rééducation d'El-Houareb » (près de Kairouan)

Créé par Amor Chéchia, alors gouverneur de Kairouan, le camp d'El-Houareb était un grand domaine agricole, repris par l'Etat tunisien en 1962 et transformé en camp de travaux forcés.

1) On y travaille au moins 10 heures par jour, en toute saison, dans des conditions des plus inhumaines, et sous le claquement continu du fouet des gardiens.

Ce travail ne profite, outre le directeur du camp, qu'au gouverneur, aux délégués et aux « hautes personnalités » de la région de Kairouan.

2) La discipline est des plus rigoureuses, et les sanctions vont de la bastonnade avec le terrible « shtromb » (cravache en nerfs de bœuf) et de la privation de nourriture, aux caves puantes où les détenus sont attachés par les pieds à de lourdes chaînes, et où ils ont juste l'espace nécessaire pour être accroupis, et ceci pendant plusieurs jours.

3) Quant aux soins médicaux, ils n'existent tout simplement pas.

On a peine à croire dans ces conditions qu'on se trouve dans un établissement dont l'objectif est de rééduquer par le travail et de réintégrer à la vie sociale ses pensionnaires.

L'ouvrier qui fut condamné à six mois de « travail rééducatif » dans ce centre, fut affecté dès son arrivée à l'arrachage des fèves et au creusement de trous de plantation.

On le força ensuite à porter des sacs de 120 kg sur de longues distances. Puis ce fut le travail dans les carrières où on l'obligeait à transporter de très grosses pierres à bout de bras jusqu'au camion qu'il doit charger en les hissant uniquement à la force des bras.

On ne voit pas comment cet ouvrier pouvait être « rééduqué » dans ces conditions.

Le « Centre de rééducation de Saouaf » (près de Zaghouan)

Cet autre camp de travaux forcés ne le cède en rien au précédent.

1) Les détenus à Saouaf ne travaillent pas sur place, mais à des distances pouvant aller jusqu'à 5 à 6 km.

On les mène au travail, comme un troupeau, pieds nus et très légèrement habillés, dans une région pourtant montagneuse, où il fait particulièrement froid l'hiver et chaud l'été.

Il est encore moins question de « travail rééducatif » dans ce camp que dans celui d'El-Houareb. Il faut dire qu'il existe bien des ateliers de travail dans le camp de Saouaf, mais ils sont complètement vides. On ne s'en souvient que lors des visites officielles, comme celle du Secrétaire d'Etat à l'Intérieur en mai 1968 : les responsables du camp achetèrent alors une grande quantité de portes et de fenêtres toutes prêtes pour les présenter à leur hôte comme étant le résultat du travail des détenus eux-mêmes. Ils ont même poussé la mise en scène jusqu'à répandre de la sciure par terre et à faire effectuer aux détenus un simulacre de travail, pour bien convaincre leurs visiteurs qu'ils pratiquaient bel et bien le « travail rééducatif » dans ce camp.

2) L'arbitraire est de règle, car les responsables du camp sont assurés de l'impunité quelles que soient leurs pratiques :

Le directeur du camp, Habib el-Hani, bat systématiquement tout détenu qui « ose le regarder dans les yeux », et si le malheureux a la malchance de tomber sous les coups de poing, il est aussitôt cravaché avec le fameux « shtromb ».

Un gardien voulant s'amuser un jour fit monter 34 détenus sur une petite remorque ; lançant le véhicule à toute vitesse, il prenait des virages à toute allure pour effrayer ses passagers. L'inévitable ne tarda pas à arriver dans ces conditions : un accident coûta la vie à un détenu. Malgré la gravité de ce comportement fasciste, aucune sanction ne fut prise contre ce gardien.

On fait marcher les détenus, à genoux, sur le gravier, pour leur faire faire de « la gymnastique ».

3) Les sanctions sont d'une rigueur incroyable, notamment contre les tentatives d'évasion, nombreuses, avec un pareil régime de détention : c'est ainsi qu'un détenu capturé lors d'une tentative d'évasion fut pendu par les pieds à un arbre après avoir été enduit de sucre, à une saison où les mouches et les insectes étaient particulièrement abondants...

4) Quant au régime alimentaire, il est plus que lamentable : à base de soupe de fèves et de courges additionnées de 5 grammes d'harissa, 10 grammes de conserves de tomates et une cuillerée d'huile de soja par tête, il est plus qu'insuffisant pour le travail excessif dans ces centres.

5) Il existe bien une infirmerie, mais elle n'a jamais servi. D'ailleurs, il n'y a même pas d'infirmier à Saouaf.

Les trois ouvriers condamnés de 4 à 5 mois de « travail rééducatif » dans ce camp furent dès leur arrivée habillés en haillons et isolés dans une pièce pendant trois jours.

Le quatrième jour, ils furent envoyés dans une carrière où ils travaillèrent durant 9 heures sans relâche.

Ils furent ensuite chargés de désherber un sol stérile, type même du travail sans aucune utilité pour quiconque.

Il semble néanmoins que malgré des conditions de travail inhumaines, ils eurent droit à un régime spécial et à la surveillance vigilante du terrible et tyrannique gardien-chef du camp, Ali Slimane, personnage aux mains douteuses, qui se flattait d'être appelé Al Capone.

Ces centres de « rééducation » sont, on le devine, gardés jalousement à l'abri de toute curiosité. Certaines personnes qui avaient demandé à les visiter et à discuter des moyens utilisés pour la rééducation des délinquants, n'ont jamais reçu de réponse à ce sujet.

Le 8 juillet 1968, les quatre ouvriers furent ramenés à Tunis pour être mis à la prison civile avec leurs deux camarades qui avaient été relâchés par la « Commission de travail rééducatif ».

Ils furent traduits en septembre devant la Cour de Sûreté de l'Etat pour « maintien d'association non reconnue » et « assistance aux membres d'une association non reconnue » : peu importe au pouvoir de tourner sa propre justice en dérision en faisant juger pour idées politiques non conformistes ceux qu'il avait déjà condamnés comme « parasites sociaux » (9). Tout est bon pour terroriser ses adversaires, mais cela ne fait que montrer encore plus, et mieux, son impuissance à contenir le mécontentement des masses laborieuses.

N'en doutons pas cependant : sa répression, loin d'être une solution, n'aboutit qu'à une résistance de plus en plus résolue des véritables révolutionnaires.

Dans la masse d'arbitraire accumulée au cours du procès des étudiants, des enseignants et des fonctionnaires, devant la Cour de Sûreté de l'Etat en septembre 1968, la condamnation, sans fondements, de ces six ouvriers est passée presque inaperçue (10).

HAMDI Y.

(9) Ce n'est pas le seul cas — bizarre — de personnes jugées à deux reprises, par des juridictions différentes, au cours de cette répression. Ainsi, « Le Monde » (15-16 septembre 1968) rapporte (p. 6) qu'un jeune homme, qui avait autrefois rédigé un tract subversif, eut la surprise, alors qu'il faisait remarquer au président (de la Cour de Sûreté de l'Etat) qu'il avait déjà été jugé et condamné pour cela le 2 mai 1968 à six mois de prison (d'où on l'avait extrait pour l'amener devant la Cour) de se voir répondre que c'était faux et que jamais il n'avait comparu devant le tribunal. Son avocat ne fut pas le moins étonné... On peut également citer le cas — non moins bizarre — de Gastone Robert, Simone Lelouche, Marie Brignes Romieu, coopérants français en Tunisie qui avaient été expulsés par la police elle-même en avril 1968 puis inculpés et condamnés par contumace à 5 ans de prison chacun.

(10) Seul « Le Monde » (15-16 septembre 1968, p. 6) en a parlé en quelques lignes : « Peut-être faut-il retenir que, devant ces étudiants et ces enseignants, un ouvrier couvreur et un coiffeur confirmèrent avec sang-froid et dignité leur foi communiste, tout en niant avoir voulu détruire la République. »

INFORMATION - FORMATION - SOLIDARITE

Dossier :

La répression en Iran depuis 1953

Par le lancement de cette nouvelle rubrique : « Information-Formation-Solidarité », notre groupe poursuit les trois objectifs suivants :

— Le premier objectif est d'informer les militants sur les luttes de classes dans les autres pays, lesquelles luttes sont systématiquement déformées si elles ne sont pas purement et simplement ignorées par les organes de propagande de l'Etat bourgeois tunisien. Alors que la bourgeoisie réactionnaire tunisienne monopolise tous les moyens d'information et les met au service de son idéologie et de ses bas desseins de bourgeoisie exploiteuse, il devient de plus en plus impérieux de démasquer son caractère de classe en lui opposant une information révolutionnaire, c'est-à-dire une information au service de la Révolution prolétarienne en Tunisie.

— Le deuxième objectif que nous poursuivons par cette nouvelle rubrique, c'est la formation des militants. En effet, au-delà de l'information, c'est la formation révolutionnaire des camarades que nous visons, et ce, en leur permettant de mieux comprendre, de bien analyser et surtout d'assimiler les expériences des autres révolutionnaires à travers le monde. L'enrichissement tant théorique que pratique qu'ils peuvent acquérir par cette assimilation ne peut que les faire accéder à un niveau de conscience encore plus élevé.

— En troisième lieu, par la création de cette rubrique, nous avons voulu concrétiser notre solidarité internationale avec tous ceux qui luttent pour les mêmes objectifs que nous. Notre Internationalisme prolétarien nous impose des devoirs envers toutes les causes justes et nous lieent encore plus étroitement avec tous ceux qui combattent l'exploitation, la réaction et l'impérialisme.

Notre devoir, face à l'union sacrée de toutes les bour-

geoisies exploiteuses qui, soumises totalement à l'impérialisme, collaborent entre elles pour mieux exploiter nos peuples, c'est d'opposer une solidarité militante et effective afin de mettre à nu leurs plans et leurs machinations sournoises contre les masses exploitées et opprimées.

Nous inaugurons cette rubrique par la publication d'un dossier sur la répression en Iran.

Les lecteurs ne manqueront pas de voir que la répression qui s'est abattue sur les mouvements d'opposition en Iran, depuis 1953, bien qu'elle ait atteint d'énormes proportions (nombreuses exécutions, etc.), rappelle étrangement celle qui s'est abattue sur les opposants en Tunisie depuis quelques années. On retrouve en effet le même arsenal d'arrestations, de tortures, de procès préfabriqués, d'arbitraires, etc., et le même langage à base de mensonges et de mystifications.

Rien d'étonnant à cela lorsqu'on sait le degré d'inféodation à l'impérialisme atteint par les deux régimes ainsi que leur degré d'isolement par rapport aux masses populaires en Iran et en Tunisie.

Le dossier que nous présentons dans cette rubrique dévoile le visage hideux du régime iranien ; et Bourguiba, en recevant récemment le Chah en grande pompe, ne fait que prouver aux yeux du peuple tunisien qu'il est de la même nature que lui.

D'ailleurs, cette visite rentre dans le cadre de la collaboration internationale entre régimes réactionnaires d'une part, et fait partie d'autre part du complot ourdi par l'impérialisme mondial contre nos peuples afin de mieux les dominer.

Nous devons donc opposer à la collusion et à la « solidarité » réactionnaires entre bourgeoisies exploiteuses, une solidarité internationale entre révolutionnaires.

Vive l'Internationalisme prolétarien !

Depuis le coup d'Etat de la C.I.A. en 1953, les arrestations, procès, liquidations des opposants au régime du chah, sont à l'ordre du jour : des milliers de cadres et militants appartenant à diverses organisations politiques ont été arrêtés, torturés (des centaines sont morts sous la torture), condamnés à de lourdes peines. D'autres ont été exécutés sommairement par la Savak (police politique).

C'est ainsi que le Dr Mossadegh, Premier ministre de 1951 à 1953, fut arrêté et condamné à trois ans de prison. Puis, après avoir purgé sa peine, il fut assigné à résidence surveillée jusqu'à sa mort (3 mars 1967).

Son ministre des Affaires étrangères, le Dr Fatemi, fut arrêté, poignardé et exécuté.

Dès lors, le fait d'avoir été partisan du Dr Mossadegh est devenu un « délit », et plusieurs patriotes virent figurer comme « pièce à conviction » de leur culpabilité ce chef d'accusation.

Le 7 décembre 1953, lors de la visite du vice-président Nixon, l'Université de Téhéran fut brusquement envahie par l'armée et, dans le but d'intimider l'opposition, les soldats

se mirent à tirer sur les étudiants dans l'enceinte même des amphithéâtres, assassinaient aussi trois polytechniciens. Cette journée a été depuis retenue comme « Journée de solidarité avec les étudiants iraniens ».

Les journalistes progressistes étaient emprisonnés. Le cas le plus célèbre est celui de Chirazi qui fut torturé puis brûlé dans sa prison sur l'ordre de la sœur de Sa Majesté Impériale.

Depuis 1956, des tribunaux militaires, siégeant à huit clos, jugent des progressistes pour délit d'opinion, allant jusqu'à la condamnation à mort. Traditionnellement, après l'exécution — secrète — le régime annonce, par voie de presse, l'exécution de quelques bandits (1).

L'épuration de l'armée touche surtout les officiers adhérent au parti communiste (« Toudeh »). 600 d'entre eux furent jugés par un tribunal militaire qui prononça 41 condamnations à mort, dont celle du dirigeant progressiste

(1) Citons, en juin 1959, l'exécution de l'ingénieur Ali Alavi ; le 4 mai 1960, l'exécution de cinq patriotes à Tabriz, etc.

Khosro Rouzbeh (exécuté en 1957). Le peuple tout entier fut très ému en apprenant la nouvelle, car il s'agit d'un des plus grands héros de l'histoire de l'Iran, d'un homme qui a lutté jusqu'à la dernière minute de sa vie pour défendre ses idées et la cause du peuple.

La répression politique est décuplée depuis l'institution de la Savak (Organisation des renseignements et de la sûreté de l'Etat). La loi de 1958 lui donne pour tâche de :

« Art. 2. — c) s'opposer à l'activité des groupements dont la formation et l'administration a été ou sera déclarée illégale, et aussi s'opposer à l'organisation des groupements dont la doctrine ou les agissements seraient contraires à la loi constitutionnelle.

« d) s'opposer au complot et à la tentative de complot contre la sécurité de l'Etat.

« e) contrôler, découvrir et rechercher les infractions... énumérées dans la loi punissant les comploters contre la sécurité et l'indépendance du pays », promulguée le 12 juin 1932 et insérée dans le Code pénal iranien.

« Art. 1^{er}. — Les coupables de chacun des délits ci-dessous seront condamnés à une peine de **réclusion cellulaire de 3 à 10 ans**.

« 1^o Toute personne qui, en Iran, sous quelque forme ou titre que ce soit, crée ou dirige un groupement, association ou branche d'association dont la doctrine ou les agissements consistent en **l'opposition à la monarchie constitutionnelle iranienne ou qui a des procédés ou une doctrine collectiviste**, et tout membre d'un tel groupement ou d'une telle association qui sera créée en Iran avec la doctrine ou les procédés précités. » Note 4 : « Les termes "groupements" et "association" mentionnés dans la présente loi signifient plus de deux personnes. »

Il s'agit de services ultra-secrets, indépendants du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Guerre, et relevant seulement du cabinet du Premier ministre.

Les affaires de la Savak sont du ressort exclusif des tribunaux militaires, alors que l'article 72 de la Constitution dispose que « **les procès politiques sont du ressort des tribunaux judiciaires**, sauf les cas prévus par la loi » et l'article 79 (inséré dans le complément à la loi constitutionnelle du 7 octobre 1907) déclare « **l'incompétence du Tribunal militaire en matière politique** : les délibérations concernant les délits et crimes politiques et de presse doivent avoir lieu avec **la participation des jurés** ».

Mais les procureurs affirment que le délit politique n'a aucune définition légale, faute de quoi ils le considèrent comme une notion vaine en droit positif iranien, puisqu'on ne pourrait dire — légalement — ce que c'était. C'est le tour de pousse-pousse qui permet tous les arbitraires. Ainsi les accusés à qui il est reproché une infraction de caractère politique par la Savak ne peuvent choisir librement leurs avocats-défenseurs et leur défense n'est pas véritablement assurée dans ces conditions. En effet, le rôle d'avocat est joué par un **officier-défenseur**, et **seulement au cours du procès de jugement**. Or ces officiers-défenseurs se déclarent eux-mêmes **subordonnés aux militaires**, et certains sont même connus pour être **affiliés à la Savak**. Ces officiers-défenseurs n'hésitent pas à traiter leurs clients de criminels (!)

Les procès se déroulent dans un secret absolu, pratiquement à huit clos, sans information des citoyens, bien que la publicité des débats soit garantie par la loi.

A chaque procès, le procureur déclare que le procès se déroule dans des conditions de **liberté totale** et la presse iranienne proclame que le procès est **public** et qu'il se déroule en présence de la presse locale et internationale.

En fait, il est difficile de s'informer sur une affaire qui a trait à la répression politique en Iran, car :

— les parents se taisent en raison de la terreur qu'ils éprouvent, sachant ce que les agents de la Savak leur feraient subir par des convocations, interrogatoires et arrestations s'ils paraissaient se mêler de l'affaire autrement qu'en suivant **silencieusement** le procès et au **moment seulement** où celui-ci se déroule ;

— on ne peut entrer dans la salle d'audience qu'à moins de montrer un permis spécial par écrit, qui est délivré pour la journée, sur présentation de la carte d'identité pour deux personnes (seulement) de la famille d'un même prisonnier. Il faut ensuite trouver une place libre parmi le nombre limité de sièges disposés dans la salle d'audience, remplie de militaires et d'agents de la Savak ;

— les journaux locaux, bien informés sur les intentions du pouvoir, ne laissent filtrer que ce qui est « officiel », ce qui a l'avantage de permettre de se reporter à ces journaux chaque fois qu'on a besoin de connaître le point de vue « officiel » ;

— tous les observateurs étrangers ont constaté à chaque procès l'absence totale des garanties de la défense, de preuves à conviction, la non publicité du procès, la non observation de la procédure, etc.

C'est dans ce climat de terreur qui tient de l'omniprésence en Iran des agents de la Savak et de leurs informateurs que les procès politiques se déroulent. Mais malgré le black-out complet, la lecture de l'acte d'accusation, l'examen des « preuves à conviction », le déroulement du procès sont autant d'indications parlant d'elles-mêmes pour montrer qu'il ne s'agit en fait que de procès d'opinion.

D'ailleurs, la presse « officielle » traite les personnes arrêtées de « coupables » avant le procès et même l'instruction, ce qui en dit long sur la valeur de cette justice.

Bien que la peine maximum prévue par la loi soit de dix ans de prison, les condamnations à mort sont courantes, ce qui permet au Chah de la commuer en travaux forcés à perpétuité ou au mieux en prison à vie. A cette occasion, la presse chante : « ... la grâce impériale s'étend à l'un des **jeunes égarés** du pays. En réalité, la grâce accordée à des gens de cette espèce... prouve que le Chahinchah se soucie de l'avenir de ses **sujets**. **Sa Majesté est prête à pardonner généreusement beaucoup de fautes...** Ce geste du Chahinchah est un signe de sa **personnalité** et de sa **douceur innée**. Il fait éclater aux yeux de tous, et de plus en plus, l'humanisme de Sa Majesté et son amour du prochain. » ("Keyhan", 2 juillet 1965.)

Il serait long de parler de tous les procès politiques en Iran, car la liste est malheureusement longue et elle ne cesse de s'allonger tous les ans ; c'est pourquoi nous avons choisi quatre exemples typiques pour décrire cet arbitraire.

I. - Procès des quatre avocats du « Mouvement de Libération de l'Iran » (1965)

Ce cas serait simplement une farce s'il n'avait pas coûté des années de prison à ces hommes (2). Il s'agit de quatre officiers en retraite accusés par la Savak d'avoir défendu avec trop de zèle leurs clients. Voici le réquisitoire prononcé contre eux : « Choisis comme défenseurs par les dirigeants du "Mouvement de la Libération de l'Iran" en 1964, (ils) ont tenu tout au long de leurs plaidoyers ainsi qu'au cours de leurs interventions, soit clairement, soit à demi-mot, des propos provocateurs et mensongers.

« Certains mêmes ont déclaré leur sympathie envers le M.L.I., et ont ainsi été amenés à parler, au sein du Tribunal, en faveur de ce groupement, alors que d'autres ont proféré des insultes à l'égard du chef de l'Etat.

« L'examen de leurs déclarations enregistrées sur bandes magnétiques et mises à la disposition du 7^e bureau de l'instruction militaire de la Savak a abouti à des mandats d'arrêt et à l'inculpation.

« Bien que les accusés aient affirmé, au cours de l'instruction, que leurs déclarations avaient pour seul but de servir l'intérêt de leurs clients, leur culpabilité, compte tenu des preuves ci-après, paraît incontestable :

(2) Cf. Bulletin n° 4 du « Comité de Défense des Prisonniers Politiques Iraniens ».

« 2° Déclaration du colonel en retraite A. Amir-Rahimi au tribunal d'appel (3) ;

« 3° Déclaration du colonel en retraite Ghaffari au tribunal d'appel (4) ;

« 4° Déclaration du colonel d'aviation en retraite E. Elmieh au tribunal d'appel (5) ;

« 5° Bandes enregistrées au cours des séances des procès (du M.L.I.) contenant lesdites déclarations (6) ;

« 6° Dossier de la Savak et du 2° bureau concernant les activités politiques antérieures des accusés (7) ».

Comme il ressort du contenu du réquisitoire, les accusations portées contre les quatre officiers sont du domaine du droit commun, mais après une détention illégale de plus de 9 mois, ils furent accusés de :

« — incitation à l'opposition au gouvernement national ;

« — propagande en faveur d'un groupement à idéologie et agissements contraires à la Monarchie constitutionnelle de l'Iran (le M.L.I.) ;

« — outrage au chef de l'Etat. »

Quatre avocats furent nommés d'office, bien que les inculpés aient décidé et demandé d'assurer mutuellement leur défense, à tour de rôle, devant le tribunal, « réprouvant de faire partager le même sort à ceux de (leurs) collègues qui accepteraient d'assurer (leur) défense » (8).

Le procès commença le 20 mars 1965. Au troisième rang de la salle étaient postés, en contradiction flagrante avec la loi, des soldats armés de pistolet. Personne n'a été autorisé à assister au procès.

Les accusés déclarèrent notamment, au cours du procès : « — Attendu que le tribunal ne pouvait rester impassible devant de tels délits, n'aurait pas manqué de dresser procès-verbal et déclarer les séances (du procès du M.L.I.) à huis-clos ;

« — Attendu qu'au lieu de ces mesures qui se seraient imposées, le tribunal a déclaré nos plaidoyers sans défaut ;

(3) 66^e séance : « Oui, c'est un honneur pour nous que d'avoir dit à ces démocrates — les dirigeants du M.L.I. : « Nous vous défendrons, vous n'êtes pas seuls. » Il a terminé en s'adressant ainsi à ses clients : « Que Dieu vous garde. »

(4) 45^e séance : « Je proclamerai de toutes mes forces ce qu'il faut dire pour les défendre... j'ai vécu 60 ans, j'ai dépassé l'âge des ambitions. Je dirai sans crainte tout ce que ma conscience et mon devoir m'ordonnent de dire. »

60^e séance : « Sa Majesté Reza Chah a destitué le dernier roi Ghadjar et a pris sa place sans que cela soit considéré pour autant comme un acte d'opposition à la Constitution. »

(5) 50^e séance : « Il est normal, Monsieur, que le gouvernement de Son Excellence Alam se considère comme particulièrement visé par la publication du texte d'un discours de l'Imam Hossein, et fasse arrêter et emprisonner, avec la plus grande mauvaise foi, des personnes qui n'étaient en rien dans cette affaire, sous l'inculpation d'opposition au régime constitutionnel. Que l'âme de tous les despotes du temps passé repose en paix car, à ma connaissance, aucun d'eux n'a fait saisir « Kalilé et Dimné », ce livre de fables qui critique les rois par la bouche des animaux. Ils savaient pourtant qu'ils étaient réellement visés puisque les animaux ne sont pas doués de la parole. »

(6) Voici celle du général de brigade en retraite Massoudi : 3^e séance en première instance : « ... Il arrive qu'en démocratie, le pouvoir, pour des raisons diverses, perde la confiance de la majorité du pays et gouverne d'une manière particulière... en 1793, la grande Révolution française a reconnu le droit légitime du peuple et de la majorité à la révolution contre une telle minorité. De semblables situations sont apparues dans d'autres pays... Ce droit est également reconnu dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et approuvée par la grande majorité des pays, y compris l'Iran... »

8^e séance d'appel : « J'ai en tout cas dit que les fondateurs du M.L.I. sont des hommes épris de liberté et qui se sont groupés, poussés par les injustices sociales. Ces hommes ne sont ni des opportunistes ni des vendus à l'étranger. Ils sont incapables de servitude. Ils veulent préserver l'esprit de la Constitution et obtenir le bonheur du peuple iranien. Tout Iranien honnête a le devoir de sauvegarder l'héritage que nous ont laissé, au prix d'innombrables sacrifices, les grands hommes de la Révolution constitutionnelle. Si ces hommes courageux et intègres, qui vivent maintenant victimes de la mauvaise foi et de dossiers inventés de toutes pièces, au fond des prisons, avaient accepté la basse servitude, ils jouiraient en ce moment de tout le confort possible, dans de grands palais aux jardins fleuris. »

(7) Massoudi et Ghaffari étaient partisans du Dr Mossadegh, Amir Rahimi « a refusé d'acheter des vêtements américains usagés et a encouragé quelques-uns des officiers à en faire autant », d'après le rapport de la Savak.

(8) Cf. lettre adressée le 20 février 1965 au maréchal Khosravani, chef du département judiciaire de l'armée par les accusés.

« — De quel droit les membres de la Savak se permettent-ils de protester contre les décisions de la plus grande instance judiciaire et de lui imposer leur point de vue ?

« — Comment le tribunal militaire consent-il à prêter attention à ces vues ?

« En vertu des résolutions du 20^e congrès des avocats (Bonn, 1964) :

« Art. 3. — Personne ne peut obliger un avocat à fournir des preuves contre son client. Le défenseur est libre de choisir et de préparer les preuves et le plaidoyer de façon à assurer la défense.

« Art. 9. — Les propos d'un avocat devant le tribunal ne sont pas punissables.

« Art. 10. — La défense est libre.

« Compte tenu de ce qui précède, comment expliquer la violation de l'immunité judiciaire ?

« Les enregistrements sur bandes magnétiques ne peuvent, selon M. Aliabadi, en aucun cas servir de preuve » (9).

Ils n'en furent pas moins condamnés pour autant, ce qui explique l'attitude des avocats iraniens : certains refusent d'assurer la défense dans les procès politiques ; d'autres humilient leurs clients et vont même jusqu'à demander leur "anéantissement".

II. - Procès des neuf intellectuels (novembre-décembre 1965) (10)

Le 10 avril 1965, un attentat mystérieux contre le Chah échoua. L'auteur, un garde impérial, Chamsabadi, « ... était connu dans sa ville natale de Kachan pour ses activités politiques hostiles au régime, et passait pour être un homme frustré et violent. Comment a-t-il réussi à se faire admettre dans la garde impériale, alors que les services de sécurité sont particulièrement méticuleux dans le choix des hommes chargés de la protection du souverain ? » ("Le Monde", 30 novembre 1965.)

« Le premier communiqué gouvernemental du 11 avril 1965 parle d'une bagarre entre quelques soldats de la garde impériale. Le même jour, le Premier ministre dément l'existence de tout attentat... »

Le 28 avril, d'un seul coup, tout change et le gouvernement prétend, dans un long communiqué, que l'attentat du palais a été projeté par un groupe de cinq diplômés des Universités britanniques et une autre personne ; le communiqué dit en outre les accusés ont avoué et dévoilé leur plan.

Le 3 mai, le gouvernement annonce à la presse que deux seulement des détenus (Mansouri et Kamrani) ont été impliqués dans l'affaire du complot, alors que tous les autres ont désavoué cette méthode (11). Le communiqué du 23 juin

(9) La demande des accusés d'un délai de dix jours pour écouter les enregistrements fournis par la Savak en présence de leurs avocats et étudier le dossier du M.L.I. n'a eu aucune suite.

(10) Cf. rapport de M^e Luigi Cavalieri (envoyé comme observateur) du 9 novembre 1965 et la note du « Comité Iranien de la Défense » qui publie un bulletin d'information à Londres : « Peyman ».

(11) L'hebdomadaire belge « La Gauche » (29 mai 1965) écrit : « ... La "preuve" des liens entre les six ingénieurs arrêtés et la R.P. de Chine qu'apporte le communiqué du gouvernement iranien est ridicule : on aurait découvert quelques œuvres de Mao Tsé-toung dans la bibliothèque d'intellectuels qui possèdent des centaines de livres et de brochures ! Autre "preuve" : le communiqué gouvernemental prétend que les six ingénieurs avaient constitué une association commerciale en vue d'engager des relations commerciales avec la Chine et d'introduire des armes dans le pays pour le déclenchement de la "guerre révolutionnaire". Ici, la thèse du gouvernement impérial est à la fois contradictoire et mensongère. Comment de prétendus communistes pro-chinois, désirant déclencher la "guerre révolutionnaire" et s'inspirant de Mao Tsé-toung, auraient-ils organisé un attentat individuel contre le Chah, alors que la doctrine communiste chinoise (de même que celle de toutes les tendances se revendiquant du marxisme) récuse le terrorisme individuel et les attentats contre les personnes, ne faisant confiance qu'à l'action des masses ? Comment peut-on fonder en Iran une société anonyme en vue d'introduire dans le pays des armes chinoises, alors qu'il existe un contrôle douanier et policier des plus stricts sur les marchandises, paquets, colis et lettres entrant dans le pays ? »

dément tous les précédents en présentant **Parviz Nik-Khah comme le principal accusé...** En effet, les journaux « Keyan » et « Ettelaat » remplissent tout le haut de la première page, annonçant : « Le principal accusé de l'affaire du Palais avoue... » (12).

Comment expliquer ces communiqués contradictoires ?

Dans son rapport, M^e Cavalieri écrit :

« D'après les renseignements que j'ai obtenu sur place, je soutiens qu'il est fort possible que le complot ait été organisé (comme les précédents en 1951 contre le Premier ministre de l'époque, comme l'assassinat du Premier ministre Mansour, aussi comme les incidents qui eurent lieu un peu avant mon arrivée à Téhéran — le 14 octobre 1965 — au cours desquels trois colonels furent abattus par un soldat qui a été conséquemment reconnu comme malade mental, et aussi comme l'assassinat de hautes personnalités) par l'opposition de l'aile droite en contact avec Chamsabadi et ayant machiné préalablement comme couverture en cas d'échec de l'attentat la prétendue organisation de gauche identifiée aux 14 jeunes intellectuels actuellement en procès...

« Nous nous trouvons confrontés avec un « coup monté » politique grave, ayant pour but d'éliminer certaines oppositions dangereuses, renforçant la dictature du Chah, inspirant une grande terreur parmi le peuple. »

Ainsi, bien que l'auteur de l'attentat ait agi de son propre chef, neuf intellectuels furent accusés de participation ou de complicité au « complot » contre la vie du Chah et de menées communistes. Or le complot est inexistant selon les termes de la loi iranienne, car Chamsabadi n'a pas soumis sa décision à l'approbation de l'un des inculpés. Et même si les inculpés étaient au courant de ses intentions, la jurisprudence iranienne ne prévoit pas de sanction pour la non dénonciation de malfaiteurs » ("Le Monde", 26 novembre 1965.)

D'ailleurs, comme l'écrit M^e Cavalieri dans son rapport : « le procureur, le général Farsiou avait l'habitude de dire en privé : « Je sais qu'ils sont innocents, mais j'ai l'ordre de les condamner. » C'est pourquoi, il fallait faire avouer les « coupables ». L'ingénieur Ahmed Mansouri Moghadm Tehrani, l'un des trois principaux accusés (condamné à mort) raconte comment « j'ai été arrêté tandis que j'assistais au mariage de mon frère. Dès 22 heures ce soir-là, jusqu'à 5 h 30 le lendemain, j'ai été pris en charge par des équipes successives de six personnes, qui se relayaient pour m'extorquer des aveux. Les fouets claquaient tandis que pleuvaient les menaces : je serai tué et même dépecé, me disait-on. Mes cris étaient souvent couverts par ceux qui provenaient des pièces voisines. Je me croyais perdu. Je ne pensais pas alors que nous aurions le privilège de passer en jugement. Je voulais survivre à l'enfer ; j'avais perdu mes esprits, et j'étais disposé à avouer, non seulement les crimes que l'on me suggérait, mais bien d'autres encore. » « Vers 1 h 30 cette nuit, Mansouri fut emmené au Palais royal où l'attendait le Chah. Selon un rapport du chef du 2^e bureau qui aurait assisté à l'entretien, il aurait dit au souverain qu'il avait été partisan de son assassinat « afin d'ouvrir la voie à un changement de régime ». L'inculpé aurait précisé qu'il était communiste, de tendance pro-chinoise, et que ses amis et lui-même avaient eu l'intention d'introduire des armes en Iran et d'obtenir l'appui moral et matériel de certaines puissances étrangères. » (13)

Pour le procureur, cette déclaration devant le Chah est une « preuve à conviction » (14). En outre, pour lui, « ...Mansouri, "athée de son propre aveu", est communiste ». Il cite sa déposition devant le juge d'instruction, pour affirmer que l'inculpé avait eu l'intention d'envoyer des jeunes en Egypte, à Cuba, en Algérie, en Chine et au Yémen « pour leur faire suivre un entraînement militaire ». Mansouri, toujours selon le général Farsiou, avait l'intention de constituer un « front analogue à celui que mène la guérilla au Vietnam du Sud » (13).

Or, fait remarquer Mansouri, « le Chah n'a pas prêté foi à mes prétendus aveux, autrement j'aurais été inculpé également de trafic d'armes et d'intelligence avec des puissances étrangères. » (13)

De même pour le procureur, la complicité de l'ingénieur Parviz Nik-Khah (26 ans) « ... dans l'attentat est établie ; ce dernier n'avait-il pas écrit sans sa "thèse" (15) que la disparition de la Monarchie était un préalable à l'élimination de la dictature et du néo-colonialisme ? Logiquement, il ne pouvait donc pas être hostile à l'exécution du Chah » (14).

Or, fit remarquer Nik-Khah devant le tribunal militaire d'appel : « tous les autres inculpés ont en outre témoigné que j'ai toujours condamné le principe même du terrorisme. De nombreux étudiants iraniens à l'étranger sont en mesure de confirmer leurs dires, si vous prenez la peine de les interroger. Dans l'histoire de l'humanité, un assassinat politique a-t-il jamais amélioré le sort d'un peuple ? En Iran, les conséquences seraient catastrophiques et seuls les ennemis du peuple en profiteraient. C'est par la **mobilisation des masses** que nous parviendrons à assurer l'avenir du peuple.

Nik-Khah ajoute : « Monsieur le Procureur, vous êtes parfaitement au courant de mes opinions politiques et vous savez bien qu'elles ne suffisent pas à justifier ma présence ici. Cinq jeunes gens de 25 ans n'ont ni les moyens ni l'expérience pour renverser le régime monarchique ou ériger une république démocratique et populaire comme vous le prétendez. Nous cherchons notre voie et nous avons le droit absolu de lire les livres qui nous plaisent et nous intéresser aux idéologies et aux événements de notre époque. » (16) Il explique : « ... mes amis et moi-même avons la possibilité de demeurer à l'étranger, d'accepter des emplois largement rémunérés et de vivre dans un climat de relative liberté (17) ; nous avons choisi de rentrer en Iran, d'affronter les difficultés qui nous attendaient, d'étudier de près les conditions sociales qui y prévalent. Nous aimons profondément notre peuple. Nous avons décidé de vivre et au besoin de mourir sur le sol de notre patrie. » (16)

« Tous les détenus ont été maintenus au secret pendant plus de cinq mois. Le **délai était suffisamment long pour effacer toutes les traces de sévices.**

« L'interrogatoire, disait l'un ou l'autre des accusés (au cours du procès), a été conduit dans des conditions anormales.

« Les avocats observaient à ce sujet un silence pudique : « Il ne sert à rien de parler de tortures, nous disait l'un d'eux il y a quelques jours, et nous avons conseillé à nos clients de ne rien faire qui puisse aggraver leur cas. » (13)

« En fait, d'après le rapport de M^e Cavalieri, les tortures consistèrent en :

« — se servir d'un genre de chaise électrique qui produit des chocs électriques progressifs ;

« — l'introduction dans les oreilles et autres parties du corps d'un fil branché sur le courant ;

« — introduction dans le rectum d'objets brûlants ;

« — suspension par les pieds pendant une période prolongée ;

« — coups assez violents pour écraser les dents ;

« — coups de fouet, etc.

« Nous avons aussi appris que Kamrani, en particulier, a tant souffert à cause des tortures qu'il tenta de se suicider.

« Selon le code pénal iranien, toute action visant au renversement du régime est passible d'une peine de prison allant de 3 à 10 ans. Le Procureur, **toutefois**, réclame la peine de mort pour certains inculpés, arguant qu'ils avaient en réalité comploté l'assassinat du souverain iranien... » (14)

(14) « Le Monde », 30 novembre 1965.

(15) En réalité, le document que le Ministère public a qualifié de « thèse » est une étude rédigée par Nik-Khah sur la guerre des partisans dans divers pays, notamment à Cuba et en Chine, qu'il avait fait circuler parmi ses amis politiques. Cf. « Le Monde », 26 novembre 1965, note 1.

(12) Cf. « Peyman », n° 4 (4 juillet 1965).

(13) « Le Monde », 1^{er} décembre 1965.

Le 1^{er} novembre 1965, la Cour Martiale de première instance condamna :

— L'ingénieur Ahmed Mansouri Moghdam-Tehrani et le technicien-radio Ahmed Kamarani à la peine capitale ;

— L'ingénieur Parviz Nik-Khah aux travaux forcés à perpétuité ;

— L'étudiant Bahman Farah Vachi à 10 ans de travaux forcés ;

— L'ingénieur Mansour Pourkachani à 8 ans de travaux forcés ;

— L'étudiant Firouz Chirvanlou, l'ingénieur Mohsen Ras-souli et l'employé Manoutcher Moghdam Salim, chacun à un an de détention (18).

Mais en appel, « le Procureur avait demandé pour les accusés des peines plus sévères... en d'autres termes, il exige la peine de mort pour Nik-Khah... » (16)

Et pour la consommation intérieure, « le président de la Cour avait longuement interrogé cinq inculpés sur leurs **convictions religieuses** et politiques. Ils ont tous proclamé qu'ils n'étaient pas communistes, tout en affirmant qu'ils avaient lu des publications d'extrême-gauche quand ils poursuivaient leurs études à l'Université de Manchester. Certains d'entre eux, en matière religieuse, se sont déclarés agnostiques, fournissant ainsi des manchettes à certains journaux locaux » (16 et 19).

Le 15 décembre 1965, le Tribunal Militaire d'Appel de Téhéran confirma les deux condamnations à mort, réduisit la détention perpétuelle de Nik-Khah à 10 ans de travaux forcés, confirma les peines de 10 et 8 ans de travaux forcés et aggrava les trois autres peines (de 1 à 3 ans de détention) (18).

III. - Procès des huit membres du Parti communiste (« Toudeh ») (20)

« Les accusés avaient été maintenus au secret durant 18 mois et même plus et torturés » (21) avant d'être inculpés :

1° **d'appartenance au parti « toudeh »** (déclaré illégal depuis 1949 et exilé depuis plusieurs années en R.D.A.) ; or les accusés n'ont jamais nié leur appartenance à ce parti ;

2° **d'espionnage au profit d'une puissance étrangère** : il s'agit d'un rapport sur la situation socio-politique du pays, adressé au comité central du parti « Toudeh », en R.D.A. ;

3° **d'atteinte au moral de l'armée** : or, il n'existe pas une seule preuve établissant qu'il y ait eu le moindre contact entre les accusés d'une part et les soldats ou officiers de l'armée iranienne de l'autre, ni même un seul écrit à l'adresse de ces derniers ;

4° **d'incitation du peuple au soulèvement armé** : dans le rapport rédigé à l'intention de la direction de leur parti, les accusés et quelques-uns de leurs camarades, ne voyant

(16) « Le Monde », 26 novembre 1965.

(17) D'après les autorités officielles, il y a 30.000 Iraniens à l'étranger qui ont terminé leurs études mais qui ne rentrent pas en Iran.

(18) « L'Humanité », 16 décembre 1965.

(19) Il est intéressant de citer un communiqué officiel publié le 23 juin 1965 dans les quotidiens de Téhéran, pour montrer l'usage fait de la religion par le régime du Chah. On lit notamment : « Parviz Nik-Khah qui, sous l'influence des ennemis de la patrie et la lecture des œuvres des messagers du malheur (c'est-à-dire Marx, Engels, Lénine, etc.) est complètement métamorphosé, n'hésite pas à attaquer les croyances sacrées, religieuses et nationales du peuple iranien et chante les louanges des ennemis de l'Iran et de l'Islam. Voici une affaire personnelle avec : « A mon avis, la croyance religieuse est une affaire personnelle et ne regarde que le croyant. Je ne crois pas, en ce qui me concerne, aux bases philosophiques de l'Islam et, en général, je n'ai pas de croyance religieuse et suis athée... Dans la situation présente, la Chine est au nombre des pays qui, pour survivre et construire le socialisme, combattent l'impérialisme. En ce qui nous concerne, dans la lutte anti-impérialiste de notre peuple, nous pouvons profiter de l'expérience de la Chine, ou de n'importe quel autre pays, aussi longtemps qu'elle adopte la position anti-impérialiste. »

(20) Cf. Bulletin n° 5 du « Comité de Défense des Prisonniers Politiques Iraniens ».

(21) « L'Humanité », 20 avril 1966.

aucune possibilité d'action légale du parti en Iran, suggèrent la formation de milices paysannes et les formes violentes de la lutte. Ils sollicitent, pour la réalisation de ces projets, l'approbation du comité central et les moyens financiers indispensables. Or, outre le fait que l'un des accusés, Parviz Hekmet-Djou (condamné à mort) était opposé à la proposition du groupe et l'avait même fait savoir dans une lettre adressée au secrétaire général du parti (mise à la disposition du tribunal par l'intermédiaire de M^e Jules Chome, du barreau de Bruxelles), rien n'était entrepris dans ce sens au moment de l'arrestation, faute de l'accord de la direction et des moyens financiers (la direction du parti « Toudeh » estimant toute action violente inopportune, on peut, sans risque d'erreur, avancer que la requête du groupe n'avait de toute manière aucune chance de recevoir une réponse favorable).

Le procès en première instance se déroula à huit clos, sans aucune possibilité d'organiser la défense des accusés et, bien que la loi iranienne n'envisage qu'un maximum de 10 ans de prison pour activités communistes, le Tribunal militaire condamna Ali Khavari (employé de banque à Meched, capitale de la province nord-est de Khorassan) et Parviz Hekmet-Djou à la peine capitale, et les six autres à des peines allant de 1 à 7 ans de prison. (« L'Humanité », 21 avril 1966.)

A la fin du procès des accusés condamnés à 3 ans de prison furent mis en liberté : il y avait déjà 3 ans qu'ils étaient emprisonnés. Un autre, Aziz Oulandj (arrêté alors qu'il conduisait un camion de ciment vers Téhéran) condamné à 30 mois de détention, fut libéré, ayant déjà passé ce délai en prison. Les autres accusés et le procureur interjetèrent en appel. Les autorités reprochèrent à Aziz Oulandj son absence du Tribunal militaire d'appel, « malgré maintes convocations parues dans la presse (alors qu'il est analphabète).

Le Tribunal militaire confirma les peines de mort, mais Khavari et Hekmet-Djou ne furent pas exécutés, certainement en raison des réactions en Europe et aux Etats-Unis en faveur d'eux. Sans toutefois leur permettre un pourvoi en cassation, le Chah signa leur « grâce », muant leur condamnation à mort en prison à vie.

IV. - Procès des 14 intellectuels (22)

Arrêtés en janvier 1968, leurs familles sont restées quatre mois sans être informées d'autre chose que de leur arrestation. Les charges résultent de procès-verbaux, très brefs, rédigés par des agents de la Savak dont le nom reste secret.

Il est reproché aux 14 intellectuels d'avoir comploté contre le régime politique de leur pays :

1° En se réunissant dans un appartement loué au nom d'un tiers (23) et en s'entraînant à la guérilla dans les collines du nord de Téhéran (24) ;

2° En détenant (Bijan Djazani, 29 ans, directeur d'une société iranienne de films publicitaires, et Abbas Sourki, 30 ans, employé à la banque nationale) 4 pistolets automatiques dont un hors d'usage, 2 paires de gants de boxe et une arme de fortune constituée par deux poids de 300 kg reliés par un ressort métallique (25) ;

(22) Cf. rapport de M^e Henri Garidou (envoyé comme observateur), 25 février 1969.

(23) Le dossier comprendrait le bail ou une photocopie du bail de la maison ou de l'appartement où il est reproché aux accusés de s'être réunis.

(24) Selon un rapport de la Savak, « ils avaient photographié des passages dans les montagnes et effectué des relevés dans la région des jungles de Mazandaran », de même un autre rapport dit que « les accusés apprenaient dans l'appartement qu'ils avaient loué, le judo et le karaté. »

(25) « Ceux-ci, dit l'accusation, s'approprièrent à piller une banque pour se procurer les fonds nécessaires à l'action illégale et armée qu'ils voulaient entreprendre pour prendre le pouvoir. Le plan de vol de la banque a été trouvé sur l'un d'eux, Hechmattollah Chahrzad (35 ans, pharmacien). Les poids, comme les gants de boxe, avaient pour but de mettre hors de combat les gardiens de la banque. »

3° En ayant fabriqué deux faux passeports.

Les accusés ont passé près d'un an après leur arrestation sans pouvoir bénéficier de l'assistance d'un défenseur quelconque au cours de l'instruction.

Dix jours seulement avant l'ouverture de leur procès (en décembre 1968), il leur a été donné de choisir un officier-défenseur sur une liste de 39 officiers en retraite. C'est dans ces conditions que les 14 accusés ont désigné 3 officiers qui se sont répartis leur assistance.

Le Tribunal militaire de première instance prononça des condamnations de :

- 15 ans contre Bijan Djazani ;
- 10 ans contre Hassen Zia Zarifi (29 ans, employé à la Compagnie Pars) ; Abbas Sourki, Machouf Kalantari (27 ans, technicien radio), Zarrar Zahedian, 40 ans, Hechmatollah Charhzad, Ahmad Afchar (25 ans, étudiant en pharmacie), Aziz Sarmadi (26 ans, journaliste au quotidien « Kayhan ») ;
- 8 ans contre Mohammad Tchoupanzadeh (contremaître de bâtiment), Kianzad (fonctionnaire à l'organisation du Plan) ;
- 6 ans contre Kioumarze Izadi (28 ans, employé à la banque agricole) ;
- 5 ans contre Farrokhe Naghe-Darre (23 ans, étudiant à l'école polytechnique) ;
- 3 ans contre Majid Ahsane (27 ans, professeur de lycée), Rachidi (27 ans, ingénieur à l'aciérie nationale).

Le procès fut pourvu en appel en février 1969 devant un tribunal composé d'officiers et présidé par le général Naghdi.

De tous les points de vue, la publicité fut nulle : les journaux iraniens, dans quelque langue que ce soit, n'en ont jamais fait mention, en raison des consignes des autorités, alors qu'ils se complaisaient au moment du procès en appel, à relater en première page la présence de « S.A.I. la Princesse Ashraf Pahlevi à la tête de la délégation iranienne à l'inauguration de la 35^e session de la Commission des Droits de l'Homme de l'O.N.U. » (26), faisant croire ainsi au respect des droits de l'homme par l'Iran.

(26) Journal de Téhéran, 23 février 1969.

Voulant établir l'accusation de « groupements à doctrine collectiviste », le procureur s'est écrié : « Collectiviste ? Ils ont avoué qu'ils voulaient que la propriété privée soit abolie. Cela est contraire à la Constitution et aux principes de la Monarchie constitutionnelle qui sont basés sur le respect de la propriété privée. Tout ce que nous avons, nous le tenons de la famille Pahlevi. Reza Chah a fait l'Université, envoyé les étudiants à l'étranger, jeté les bases des réformes dont nous sommes témoins. La défense dit que les accusés étaient pour la famille Pahlevi. S'ils sont d'accord, qu'ils se lèvent devant ce Tribunal et disent qu'ils approuvent les 12 principes de la "Révolution blanche" de S.M. Impériale et qu'ils soient loyaux à la Monarchie. En fait, ils voulaient prendre le pouvoir, renverser le gouvernement, et pour cela s'engager dans des activités illégales et armées... » Les accusés ne se sont pas levés et n'ont pas fourni cette sorte de contre-preuve qui leur était demandée.

Le Procureur a demandé qu'il faisait appel, pour sa part, contre la décision de première instance, en ce qu'elle n'avait infligé à certains accusés que des peines de 3 à 8 ans, alors qu'ils étaient tous également coupables et dangereux. Or, la loi du 12 juin 1932 « punissant les comploteurs » prévoit « une peine de réclusion cellulaire de 3 à 10 ans » seulement.

La répression continue dans le but d'assurer la sécurité du régime du Chah.

— Arrestation et détention secrète depuis 18 mois d'une centaine de personnes, dont la personnalité religieuse Aya-tallah Taleghani ;

— Arrestation, détention secrète et torture depuis 10 mois de 21 patriotes dont Behzad Rad qui a perdu la raison sous la torture ;

— Pendaion ou fusillade de dizaines de patriotes kurdes et ratissages systématiques, exécutions sommaires, emprisonnement arbitraire des populations kurdes ;

— 40 condamnations à mort ont été prononcées par un Tribunal militaire en mars 1969.

Mais, malgré la répression, la lutte continue...

C. PARVIZ.

LISEZ, DIFFUSEZ les publications du G.E.A.S.T.

- Son journal " Perspectives Tunisiennes "
- Ses brochures et mémoires
- Son bulletin Etudiant " En Avant "

VIETNAM

La formation du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Sud-Vietnam : Une nouvelle victoire pour tout le peuple Vietnamien

La débâcle des impérialistes américains au Vietnam est consommée. Personne ne peut les sauver d'une défaite certaine sur tous les plans : militaire, politique et idéologique ; en tout cas, certainement pas l'appui honteux que continue à leur apporter le gouvernement réactionnaire tunisien, donnant par là une démonstration éclatante de son inféodation à l'impérialisme.

Le régime tunisien ne se contente pas seulement de passer sous silence les victoires remportées par le vaillant peuple vietnamien — redoutant comme la peste tout phénomène de contagion — mais se plaît lâchement et hypocritement à dénaturer le sens de sa lutte exemplaire. Bourguiba ne s'était-il pas élevé plus d'une fois contre « l'agression communiste » du Nord-Vietnam contre le Sud ? Ne s'était-il pas indigné solennellement (!) de l'attitude « partielle » de ceux qui réclament le départ des troupes d'agression américaines du Sud-Vietnam, alors qu'ils ne soufflent mot sur celles — communistes — du Nord ? N'avait-il pas ouvert les bras tout grands pour accueillir les fantoches de Saïgon, foulant ainsi du pied le sentiment anti-impérialiste du peuple tunisien ? N'avait-il pas envoyé son « junior » à Saïgon même assurer ses semblables de fantoches de son appui ? N'avait-il pas condamné sévèrement les membres du Comité Vietnam en Tunisie pour les activités qu'ils avaient menées par solidarité avec la lutte du peuple vietnamien ? N'avait-il pas condamné nos camarades du groupe pour « offense » au fantoche « Tran van Do » et au criminel de guerre « Humphrey » ?

Mais le gouvernement destourien n'est ni à une trahison ni à une lâcheté près, il est prêt, de par sa nature même, à aller encore plus loin dans sa soumission à l'impérialisme. S'il est acculé à utiliser la démagogie et la mystification (comme tous les autres régimes arabes) en ce qui concerne son soi-disant soutien à la juste lutte du peuple palestinien et s'il essaie de faire « prévaloir » son anti-impérialisme aux yeux des masses, parce que les circonstances historiques et la nature de la lutte du peuple palestinien sont trop connues par notre peuple, il peut se permettre par contre les plus monstrueux des mensonges et les plus basses des calomnies au sujet du combat que livre le peuple vietnamien, ayant à sa tête le parti des travailleurs au Nord et le F.N.L. au Sud.

POURQUOI ?

Parce que, qu'on le veuille ou non, la lutte menée par le peuple vietnamien reste mal connue des masses populaires en Tunisie.

Parce que tout l'appareil de propagande du régime n'a et ne cesse de déverser un flot considérable de contre-vérités à ce sujet, emboitant le pas aux propagandes impérialistes.

Parce que l'effort fourni par les révolutionnaires tunisiens dans le but d'expliquer et de populariser cette lutte est resté en-deçà de ce qu'il devait être par suite de la répression qui s'est abattue sur la gauche révolutionnaire dans notre pays.

On comprend bien que, devant les difficultés toujours plus grandes des agresseurs américains et devant l'indignation générale de l'opinion internationale contre leurs crimes, ceux-ci ont eu, et vont avoir de plus en plus, recours à toute sorte de subterfuges diplomatiques, à toute sorte d'opérations trompe-l'œil afin de cacher leur faillite militaire d'une part, endormir la vigilance et la solidarité internationales d'autre part, pour s'adonner plus librement et plus consciencieusement à leur criminel massacre.

On parle maintenant des bonnes intentions de Nixon. On orchestre une campagne propagandiste, la réaction internationale aidant, autour du soi-disant rapatriement de 25.000 agresseurs américains du Sud. Notre régime, son « combattant suprême » en tête, rentre bien sûr dans cette « danse propagandiste macabre », brandissant la « bonne volonté » américaine, bénissant et louant les « tentatives » de leurs maîtres de mettre un terme à la guerre. Les réactionnaires tunisiens sont sensibles, il est vrai, aux « initiatives » américaines pour régler le conflit, sont pleins de tendresse pour les impérialistes dans leur effort d'en trouver une issue honorable. Ils affichent, par contre, une indifférence totale et presque criminelle pour les milliers de martyrs vietnamiens. Si les réactionnaires destouriens peuvent porter un intérêt quelconque à la fin de l'agression et si, peut-être, ils la souhaitent, c'est simplement de peur de voir leur plus grand allié, la plus grande puissance impérialiste du monde, se faire battre le plus logiquement du monde par un petit peuple déterminé à conquérir sa liberté et son indépendance à n'importe quel prix, ce qui ne tardera pas à éveiller immanquablement le peuple tunisien à la lutte révolutionnaire.

Plus que jamais, les révolutionnaires tunisiens doivent dénoncer la politique du régime réactionnaire tunisien et son continuel soutien à l'impérialisme.

Plus que jamais ils doivent expliquer aux larges masses populaires la portée de la lutte que mène le victorieux peuple vietnamien, ayant à sa tête le parti des travailleurs

au Nord et le F.N.L. au Sud, le sens de cette lutte et les raisons profondes de l'hostilité que lui nourrit le régime tunisien.

La lutte du peuple vietnamien est entrée dans une phase nouvelle et décisive, les agresseurs yankees et leurs fantoches vont de déboire en déboire..., les zones qui sont sous leur contrôle au Sud se rétrécissent de plus en plus, comme une peau de chagrin, les comités révolutionnaires voient partout le jour dans les zones libérées, l'armée américaine a perdu définitivement l'initiative des combats, elle est acculée dans ses bases, harcelée, bombardée et malmenée. Son incapacité à pouvoir défendre Saigon en dit long sur sa situation en général.

La formation du gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Vietnam vient consolider encore plus ces victoires et répondre aux grandes exigences du combat et aux aspirations du peuple vietnamien tout entier. Elle est la manifestation de la volonté inébranlable de la

Extraits du Rapport Politique du Président du F.N.L.

Nous garderons toujours notre attitude correcte et pleine de bonne volonté dans la recherche d'une solution juste au problème sud-vietnamien afin de contribuer au rétablissement de la paix au Vietnam.

La question-clé est que les Américains étant l'agresseur au Sud-Vietnam doivent retirer du Sud-Vietnam leurs troupes et celles des autres pays étrangers du camp américain sans poser aucune condition.

Nous n'épargnerons aucun effort pour faire avancer la Conférence quadripartite de Paris dans un sens favorable.

Si les Américains persistent dans leur position d'agresseur et de belliciste et n'abandonnent pas leur attitude obstinée, s'ils persistent à s'accrocher à la clique des fantoches obstinés, bellicistes et pourris Thieu, Ky et Huong qu'ils engouffrent l'entière responsabilité de l'état d'impasse dans laquelle se trouve la conférence.

Les objectifs de la lutte de notre peuple ne sont rien d'autre que le recouvrement de l'indépendance et de la liberté, la conquête du pouvoir, l'édification d'une vie faite véritablement de bien-être et de bonheur. C'est précisément pour atteindre ces objectifs que tout notre peuple formant un bloc monolithique, a combattu avec vaillance depuis des dizaines d'années, bravant les bombes et les balles, surmontant toutes les difficultés et endurant tous les sacrifices pour arracher la victoire finale.

A l'heure actuelle, la défaite des impérialistes américains agresseurs est imminente; ils ne pourront qu'essuyer un échec total.

L'origine du prétendu « gouvernement de la République du Vietnam », sa nature réactionnaire fasciste, son caractère pourri, tout cela notre peuple tout entier et l'opinion éclairée dans tous les pays du monde ne le connaissent que trop. Des frères Ngo Dinh Diem et Ngo Dinh Nhu dans le temps à la clique Thieu-Ky-Huong aujourd'hui, tous ces fantoches ne sont que des créatures des Américains, sont entretenus par les Américains qui s'en servent comme instrument dans la poursuite de leur guerre d'agression néo-colonialiste. L'administration de ces fantoches ne représente personne en dehors d'eux-mêmes, esclaves pourris. Elle n'est composée que d'une poignée de traîtres à la Patrie et au peuple qui ont invité plus d'un demi-million de soldats américains à venir fouler le sol de la Patrie et massacrer la population. Elle n'est qu'un produit de la politique néo-colonialiste américaine, un instrument des Américains dans la poursuite de leur « guerre locale »...

population du Sud-Vietnam à réaliser son droit à la libération.

Alors que le régime fantoche de Saigon se débat dans des contradictions insurmontables et court fatalement à sa faillite, alors que la guerre du peuple est plus victorieuse que jamais, la formation du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire vient porter un coup de plus au camp de l'agression et de la réaction, et témoigne clairement de l'évolution victorieuse de la guerre populaire.

Solidaires de tous les peuples en lutte, nous saluons dans la formation du G.R.P. une victoire de la population du Vietnam du Sud, ayant à sa tête le F.N.L. et de tout le peuple vietnamien contre l'impérialisme et le néo-colonialisme.

Nous exprimons notre solidarité militante en publiant des extraits du rapport politique présenté devant le Congrès des Représentants du peuple du Sud-Vietnam par le président du F.N.L.

Nous avons une suprématie absolue au point de vue politique, nous avons la force invincible du bloc d'union nationale dans un front national uni des plus solides et des plus larges, nous avons des forces armées puissantes et une vaste région libérée avec un système de pouvoir révolutionnaire instauré par le peuple à tous les échelons, des hameaux et communes aux districts et provinces, et même dans les bourgs, chefs-lieux provinciaux et villes. Nous avons établi 23 représentations, ambassades et bureaux d'information dans le monde, nous participons en qualité de membre à plusieurs organisations internationales. Notre prestige et notre influence dans l'arène internationale sont aujourd'hui plus grands que jamais.

Nous entrons dans la période la plus acharnée, la plus décisive de notre lutte. Il importe que nous fassions jouer pleinement notre position d'offensive générale sur tous les fronts politique, militaire, diplomatique pour progresser vers la victoire finale.

Pour répondre aux grandes exigences du combat, pour répondre aux aspirations de notre peuple tout entier, pour avoir un organisme qui gère toutes nos affaires intérieures et extérieures dans la glorieuse étape historique actuelle, après consultation et accord complet entre le C.C. du F.N.L. du Sud-Vietnam et le C.C. de l'A.F.N.D.P. du Vietnam, nous soumettons à l'examen et à la décision du Congrès des Représentants du Peuple la formation d'un Gouvernement Révolutionnaire Provisoire pour unir tout le peuple, mobiliser la population et ses forces armées à lutter afin de défaire la guerre d'agression des impérialistes américains, de renverser l'administration fantoche à leur solde, de réaliser un Sud-Vietnam pacifique, indépendant, démocratique, neutre et de progresser vers la réunification pacifique de la Patrie.

Ce Gouvernement Révolutionnaire Provisoire sera un gouvernement de résistance à l'agression américaine, de libération nationale, un gouvernement démocratique envers le peuple et s'opposant résolument aux impérialistes américains agresseurs et aux traîtres, les réactionnaires à leur solde.

Ce Gouvernement sera le représentant du bloc de grande union nationale et pratiquera une politique de large union avec les différentes couches populaires, forces politiques, nationalités, communautés religieuses et avec tous les Vietnamiens patriotes.

Ce Gouvernement sera un gouvernement qui veillera à la vie du peuple, qui mobilisera les forces du peuple pour

la résistance tout en travaillant à les développer, qui combattra l'agresseur étranger tout en s'occupant de l'édification du pays.

Ce Gouvernement sera un **gouvernement qui marchera vers la réalisation pacifique de la Patrie.**

Ce Gouvernement sera un **gouvernement de solidarité avec les pays frères, avec les pays amis, avec les peuples du monde** épris de paix et de justice luttant pour la paix, l'indépendance nationale, la démocratie et le progrès social.

Le **Programme politique du F.N.L.** du Sud-Vietnam et le **Programme politique de l'A.F.N.D.P.** du Vietnam ont défini la juste ligne de résistance à l'agression américaine pour le salut national, adoptée par la révolution sud-vietnamienne; ils ont indiqué les objectifs de lutte de notre peuple ainsi que les lignes politiques fondamentales...

Notre pouvoir révolutionnaire est un **pouvoir appartenant au peuple, issu du peuple et combattant pour le peuple.** C'est pourquoi, le Gouvernement Révolutionnaire Provisoire **s'appuiera sur le bloc de grande union nationale**, sur les partis politiques et organisations de masse, membres du F.N.L. du Sud-Vietnam et de l'A.F.N.D.P. du Vietnam et **apportera toute son attention aux aspirations et aux intérêts légitimes de toutes les couches de la population**, des compatriotes de toutes les nationalités, de toutes les communautés religieuses, des compatriotes résidant à l'étranger, des ressortissants chinois et d'autres ressortissants étrangers, etc.

Le Gouvernement Révolutionnaire Provisoire sera **l'organe du pouvoir le plus centralisé**; il exprimera la volonté et les aspirations de la population sud-vietnamienne toute entière, impulsera la résistance jusqu'à la victoire et est **disposé à entrer en consultation avec les forces politiques** représentant largement les diverses couches populaires et tendances politiques au Sud-Vietnam **qui sont pour la paix, l'indépendance et la neutralité en vue de former un gouver-**

nement de coalition provisoire, d'organiser des élections générales libres, d'élire une Assemblée Nationale, d'élaborer une constitution et de désigner le Gouvernement du Sud-Vietnam.

Nous sommes parfaitement convaincus que la formation du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire — un événement politique de portée considérable — sera une source d'encouragement extrêmement puissante pour toute la population et toutes les forces armées en ces heures de combat des plus glorieuses pour la nation, qu'elle apportera à tous nos compatriotes et combattants, dans les zones libérées comme dans les zones temporairement contrôlées par l'ennemi, une confiance infinie qui accroîtra leur force de combat et les stimulera à aller vaillamment de l'avant vers la victoire finale.

Notre Congrès des Représentants du Peuple assumé une très grande responsabilité vis-à-vis de la destinée de la Nation et de l'Histoire. Avec l'enthousiasme sans bornes qui l'anime face aux perspectives radieuses de notre cause de libération nationale, avec toute la diligence qu'il porte à la solution des problèmes de l'heure avec le sens des responsabilités le plus élevé qu'il possède vis-à-vis des quatorze millions de nos compatriotes du Sud et de notre peuple tout entier, notre Congrès connaîtra sans nul doute un succès éclatant.

Avec la joie débordante des combattants qui sont en train de vaincre, avec la fierté légitime de ceux qui sont assurés de la victoire totale, nous avançons résolument, vaillamment, et nous briserons les derniers fers de l'impérialisme et du colonialisme sur notre sol pour recouvrer l'indépendance et la liberté de la Patrie, apporter au peuple la paix et une vie de bien-être et de bonheur.

Nous vaincrons infailliblement!

Vive la Population sud-vietnamienne héroïque!

Vive le Peuple vietnamien héroïque!

Depuis le 5 Août 1964

**le nombre d'avions américains abattus
au Nord-Vietnam s'élève à 3.306 avions**

Déjà parus dans la collection Publications "Perspectives Tunisiennes"

- N° 1 : « Les caractéristiques de la période actuelle du développement de la Tunisie et les instruments de la Révolution arabe. »
- N° 2 : « La question palestinienne dans ses rapports avec le développement de la lutte révolutionnaire en Tunisie. »
- N° 3 : « Mémoires de militants. »
- N° 4 : « A la lumière du procès du G.E.A.S.T. : Les acquis et les perspectives de la lutte révolutionnaire en Tunisie. »

Apprenons le marxisme auprès de ceux qui ont su le pratiquer

Les trois sources et les trois parties constitutives du marxisme (Lénine)

MARS 1913

La doctrine de Marx suscite, dans l'ensemble du monde civilisé, la plus grande hostilité et la haine de toute la science bourgeoise (aussi bien officielle que libérale), qui voit dans le marxisme quelque chose comme une « secte malfaisante ». On ne peut pas s'attendre à une autre attitude, car dans une société fondée sur la lutte des classes, il ne saurait y avoir de science sociale « impartiale ». Toute la science officielle et libérale défend, d'une façon ou de l'autre, l'esclavage salarié, cependant que le marxisme a déclaré une guerre implacable à cet esclavage. Demander une science impartiale dans une société fondée sur l'esclavage salarié, est d'une naïveté aussi puérile que de demander aux fabricants de se montrer impartiaux dans la question de savoir s'il convient de diminuer les profits du Capital pour augmenter le salaire des ouvriers.

Mais ce n'est pas tout. L'histoire de la philosophie et l'histoire de la science sociale montrent en toute clarté que le marxisme n'a rien qui ressemble à du « sectarisme » dans le sens d'une doctrine repliée sur elle-même et ossifiée, surgie à l'écart de la grande route du développement de la civilisation universelle. Au contraire, Marx a ceci de génial qu'il a répondu aux questions que l'humanité avancée avait déjà soulevées. Sa doctrine naquit comme la **continuation** directe et immédiate des doctrines des représentants les plus éminents de la philosophie, de l'économie politique et du socialisme.

La doctrine de Marx est toute-puissante, parce qu'elle est juste. Elle est harmonieuse et complète ; elle donne aux hommes une conception cohérente du monde, inconciliable avec toute superstition, avec toute réaction, avec toute défense de l'oppression bourgeoise. Elle est le successeur légitime de tout ce que l'humanité a créé de meilleur au XIX^e siècle : la philosophie allemande, l'économie politique anglaise et le socialisme français.

C'est à ces trois sources, aux trois parties constitutives du marxisme, que nous nous arrêtons brièvement.

Le **matérialisme** est la philosophie du marxisme. Au cours de toute l'histoire moderne de l'Europe, et surtout à la fin du XVIII^e siècle, en France, où se déroulait une lutte déci-

sive contre tout le fatras du Moyen Age, contre la féodalité dans les institutions et dans les idées, le matérialisme fut l'unique philosophie conséquente, fidèle à tous les enseignements des sciences naturelles, hostile aux superstitions, au cagotisme, etc. Aussi les ennemis de la démocratie s'appliquèrent-ils de toutes leurs forces à « réfuter » le matérialisme, à le discréditer, à le calomnier ; ils défendaient les diverses formes de l'idéalisme philosophique qui, de toute façon, se réduit toujours à la défense ou au soutien de la religion.

Marx et Engels défendirent résolument le matérialisme philosophique, et ils montrèrent maintes fois ce qu'il y avait de profondément erroné dans toutes les déviations à l'égard de cette doctrine fondamentale. Leurs vues sont exposées avec le plus de clarté et de détails dans les ouvrages d'Engels : « Ludwig Feuerbach » et l'« Anti-Dühring », qui, comme le « Manifeste du Parti communiste », sont les livres de chevet de tout ouvrier conscient.

Mais Marx ne s'arrêta pas au matérialisme du XVIII^e siècle, il poussa la philosophie plus avant. Il l'enrichit des acquisitions de la philosophie classique allemande, surtout du système de Hegel, lequel avait conduit à son tour au matérialisme de Feuerbach. La principale de ces acquisitions est la **dialectique**, c'est-à-dire la théorie de l'évolution, dans son aspect le plus complet, le plus profond et le plus exempt d'étroitesse, théorie de la relativité de la connaissance de l'homme, qui reflète la matière en perpétuel développement. Les récentes découvertes des sciences naturelles — le radium, les électrons, la transformation des éléments — ont admirablement confirmé le matérialisme dialectique de Marx, en dépit des doctrines des philosophes bourgeois et de leurs « nouveaux » retours à l'ancien idéalisme pourri.

Approfondissant et développant le matérialisme philosophique, Marx le fit aboutir à son terme logique, et il l'étendit de la connaissance de la nature à la connaissance de la **société humaine**. Le **matérialisme historique** de Marx fut la plus grande conquête de la pensée scientifique. Au chaos et à l'arbitraire qui régnaient jusque-là dans les conceptions de l'histoire et de la politique, succéda une théorie scientifique remarquablement cohérente et harmonieuse, qui montre comment, d'une forme d'organisation sociale, surgit et se développe, par suite de la croissance

des forces productives, une autre forme, plus élevée, — comment, par exemple, le capitalisme naît du féodalisme.

De même que la connaissance de l'homme reflète la nature qui existe indépendamment de lui, c'est-à-dire la matière en voie de développement, de même la **connaissance sociale** de l'homme (c'est-à-dire différentes opinions et doctrines philosophiques, religieuses, politiques, etc.), reflète le **régime économique** de la société. Les institutions politiques s'érigent en superstructure sur une base économique. Nous voyons, par exemple, comment les différentes formes politiques des Etats européens modernes servent à renforcer la domination de la bourgeoisie sur le prolétariat.

La philosophie de Marx est un matérialisme philosophique achevé, qui a donné de puissants instruments de connaissance à l'humanité et à la classe ouvrière surtout.

II

Après avoir constaté que le régime économique constitue la base sur laquelle s'érige la superstructure politique, Marx réserve son attention surtout à l'étude de ce régime économique. L'œuvre principale de Marx, « le Capital », est consacrée à l'étude du régime économique de la société moderne, c'est-à-dire capitaliste.

L'économie politique classique antérieure à Marx naquit en Angleterre, pays capitaliste le plus évolué. Adam Smith et David Ricardo, en étudiant le régime économique, marquèrent le début de la **théorie de la valeur travail**. Marx continua leur œuvre. Il donna un fondement strictement scientifique à cette théorie et la développa de façon conséquente. Il montra que la valeur de toute marchandise est déterminée par le temps de travail socialement nécessaire à la production de cette marchandise.

Là où les économistes bourgeois voyaient des rapports entre objets (échange d'une marchandise contre une autre), Marx découvrit des **rapports entre hommes**. L'échange de marchandises exprime le lien établi par l'intermédiaire du marché entre les producteurs isolés. L'**argent** signifie que ce lien devient de plus en plus étroit, unissant en un tout indissoluble toute la vie économique des producteurs isolés. Le **capital** signifie le développement continu de ce lien : la force de travail de l'homme devient une marchandise. Le salarié vend sa force de travail au propriétaire de la terre, des usines, des instruments de production. L'ouvrier emploie une partie de la journée de travail à couvrir les frais de son entretien et de celui de sa famille (le salaire) ; l'autre partie, à travailler gratuitement, en créant pour le capitalisme la **plus-value**, source de profit, source de richesse pour la classe capitaliste.

La théorie de la plus-value constitue la pierre angulaire de la théorie économique de Marx.

Le capital créé par le travail de l'ouvrier pèse sur l'ouvrier, ruine les petits patrons et crée une armée de chômeurs. Dans l'industrie, la victoire de la grosse production est visible d'emblée ; nous observons d'ailleurs un phénomène analogue dans l'agriculture : la supériorité de la grosse exploitation agricole capitaliste augmente, l'emploi des machines se généralise, les exploitations paysannes voient se resserrer autour d'elles le nœud coulant du capital financier, elles déclinent et se ruinent sous le joug de leur technique arriérée. Dans l'agriculture, les formes de ce déclin de la petite production sont autres, mais le déclin lui-même est un fait incontestable.

Le capital qui bat la petite production, conduit à augmenter la productivité du travail et à créer une situation de monopole pour les associations de gros capitalistes. La production elle-même devient de plus en plus sociale, — des centaines de milliers et des millions d'ouvriers sont réunis dans un organisme économique coordonné, tandis qu'une poignée de capitalistes s'approprient le produit du travail commun. L'anarchie de la production grandit : crises, course folle à la recherche de débouchés, et, de là, existence non assurée pour la masse de la population.

Tout en augmentant la dépendance des ouvriers envers le capital, le régime capitaliste crée la grande puissance du travail unifié.

Marx a suivi le développement du capitalisme depuis les premiers rudiments de l'économie marchande, l'échange simple, jusqu'à ses formes supérieures, la grande production.

Et l'expérience de tous les pays capitalistes, vieux et neufs, montre nettement d'année en année, à un nombre de plus en plus grand d'ouvriers, la justesse de cette doctrine de Marx.

Le capitalisme a vaincu dans le monde entier, mais cette victoire n'est que le prélude de la victoire du Travail sur le Capital.

III

Lorsque le régime féodal fut renversé et que la « **libre** » société capitaliste vit le jour, il apparut tout de suite que cette liberté signifiait un nouveau système d'oppression et d'exploitation des travailleurs. Aussitôt diverses doctrines socialistes commencèrent à surgir, reflet de cette oppression et protestation contre elle. Mais le socialisme primitif était un socialisme **utopique**. Il critiquait la société capitaliste, la condamnait, la maudissait ; il rêvait de l'abolir, il imaginait un régime meilleur ; il cherchait à persuader les riches de l'immoralité de l'exploitation.

Mais le socialisme utopique ne pouvait indiquer une véritable issue. Il ne savait ni expliquer la nature de l'esclavage salarié en régime capitaliste, ni découvrir les lois de son développement, ni trouver la **force sociale** capable de devenir le créateur de la société nouvelle.

Cependant, les révolutions orageuses qui accompagnèrent partout en Europe et principalement en France la chute de la féodalité, du servage, montraient avec toujours plus d'évidence que la **lutte des classes** est la base et la force motrice du développement.

Pas une seule liberté politique n'a été conquise sur la classe des féodaux sans une résistance acharnée. Pas un seul pays capitaliste ne s'est constitué sur une base plus ou moins libre, démocratique, sans qu'une lutte à mort n'ait mis aux prises les différentes classes de la société capitaliste.

Marx a ceci de génial qu'il fut le premier à dégager et à appliquer de façon conséquente l'enseignement que comporte l'histoire universelle. Cet enseignement, c'est la doctrine de la **lutte des classes**.

Les hommes ont toujours été et seront toujours en politique les dupes naïves des autres et d'eux-mêmes, tant qu'ils n'auront pas appris, derrière les phrases, les déclarations et les promesses morales, religieuses, politiques et sociales, à discerner les **intérêts** de telles ou telles classes. Les partisans des réformes et améliorations seront toujours dupés par les défenseurs du vieil ordre de choses, aussi longtemps qu'ils n'auront pas compris que toute vieille institution, si barbare et pourrie qu'elle paraisse, est soutenue par les forces de telles ou telles classes dominantes. Et pour briser la résistance de ces classes, il n'y a qu'un moyen : trouver dans la société même qui nous entoure, puis éduquer et organiser pour la lutte les forces qui peuvent — et **doivent** de par leur situation sociale — devenir la force capable de balayer le vieux et de créer le nouveau.

Seul le matérialisme philosophique de Marx a montré au prolétariat la voie à suivre pour sortir de l'esclavage spirituel où végétaient jusque-là toutes les classes opprimées. Seule la théorie économique de Marx a expliqué la situation véritable du prolétariat dans l'ensemble du régime capitaliste.

Les organisations prolétariennes indépendantes se multiplient dans le monde entier, de l'Amérique au Japon et de la Suède à l'Afrique du Sud. Le prolétariat s'instruit et s'éduque en menant sa lutte de classes : il s'affranchit des préjugés de la société bourgeoise, il acquiert une cohésion de plus en plus grande et apprend à apprécier ses succès à leur juste valeur, il retrempe ses forces et grandit irrésistiblement.